

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès



MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES

**STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION DE
L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES AU NIGER**

2020-2029

Août 2019

SOMMAIRE

RESUME	v
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES AU NIGER	4
1.1. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL	6
1.2. ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	10
DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES.....	32
2.1. VISION ET PRIORITES DU NIGER EN MATIERE D'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES	33
2.2. OBJECTIFS, RESULTATS ET AXES STRATEGIQUES	34
2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	41
2.4. PLAN D' ACTIONS ET DE FINANCEMENT (5 premières années)	46
BIBLIOGRAPHIE	53
TABLE DES MATIERES	55

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- 2MInvest** : Mata et Matassa Investing
- ANPE** : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
- BAGRI** : Banque Agricole du Niger
- BIA** : Banque Internationale pour l'Afrique
- BIT** : Bureau International du Travail
- BOA** : Banque Of Africa
- BOAD** : Banque Ouest-Africaine de Développement
- BRS** : Banque Régionale de Solidarité
- CAPED** : Cellule d'Analyse Prospective et d'Etude en Développement
- CARFI** : Comité Arbitral des Recours Fiscaux
- CCIN** : Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CIPMEN** : Centre Incubateur de Petites et Moyennes Entreprises du Niger
- CIUAM** : Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni
- CONFESJES** : Conférence des Ministres de la Jeunesse et de Sports de la Francophonie
- CPEJ** : Cellule de Promotion de l'Entrepreneuriat Jeune
- EAN** : Entreprendre au Niger
- FAFPA** : Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
- FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine
- FISAN** : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
- FONAF** : Forum Nigérien pour l'Autonomisation des Femmes
- FSPI** : Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants
- GIE** : Groupement d'Intérêt Economique
- INS** : Institut National de la Statistique
- LAP** : Ligne d'Actions Prioritaires
- MCA** : Millenium Challenge Account
- ME** : Maison de l'Entreprise
- NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OIM** : Organisation Internationale des Migrations
- ONAFOP** : Office National pour la Formation Professionnelle
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PAI** : Programme Afric Innovation

PASEC : Programme d'Appui à l'Agriculture Sensible au Climat

PDES : Plan de Développement Economique et Social

PECEA : Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture

PIB : Produit Intérieur Brut

PISCA : Projet Innovant des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPAAO : Programme de Productivité Agricole pour l'Afrique de l'Ouest

PRACC : Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance

PRODEC : Projet de Développement des Compétences pour la Croissance

RCCM : Registre de Commerce et de Crédit Mobilier

RGAC : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SAFEM : Salon International de l'Artisanat pour la Femme

SAHEL : Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de l'Elevage

SAHFI : Société Sahélienne de Financement

SAJE : Salon du Jeune Entrepreneur pour l'Emploi

SANEF : Salon National de l'Entrepreneuriat Féminin

SDNOIP : Schéma Directeur National d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Jeunes et des Adultes par la Formation Professionnelle et Technique au Niger

SDRP : Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté

SONIBANK : Société Nigérienne de Banque

TACT-DEV : TACT dev CONSULT

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

YALI : Young African Leaders Initiative

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Classement des acteurs par phase du processus entrepreneurial	14
Figure 2 : Evolution de la création d'entreprises	20
Figure 3 : CIPMEN en chiffres	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la création d'entreprises	19
Tableau 2 : Matrice FFOM de l'Entrepreneuriat des jeunes au Niger	30
Tableau 3 : Chaînes des résultats de la stratégie	35

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1: Bilan des réalisations du Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes en 2018	16
Encadré 2: Principales réformes adoptées par le Gouvernement pour simplifier la création d'entreprises.....	21

RESUME

L'économie nigérienne se caractérise par une diversification très peu développée ainsi que sa faible compétitivité. Elle ne participe que peu dans les échanges économiques internationaux. Sa structure est en effet marquée par une base productive étroite, nettement dominée par le secteur primaire, qui comprend essentiellement l'agriculture et l'élevage représentant 38,8% du produit intérieur brut (PIB). Le secteur secondaire représente quelque 17% du PIB, dont la moitié revient aux industries extractives que sont le pétrole et la production minière, uranifère et aurifère (11%). Enfin, le secteur tertiaire représente près de 44,2% du PIB (2016) (PDES, 2017-2021).

La population nigérienne est essentiellement jeune ; les moins de 25 ans représentent 66% de la population totale.

Le taux de chômage global est en hausse, passant de 13% en 2011 à 17% en 2014. L'incidence du chômage est plus marquée chez les jeunes, avec un taux de 23,7% pour la tranche d'âge des 15-29 ans.

Le développement du secteur privé moderne et notamment l'entrepreneuriat des jeunes, à même d'accompagner la diversification de l'économie nigérienne, est nécessaire pour la croissance inclusive.

La forte exposition aux risques naturels, l'enclavement du pays, l'insuffisance et l'obsolescence des infrastructures, la forte croissance démographique, le faible niveau d'alphabétisation, la faible culture entrepreneuriale et les pesanteurs socio-culturelles et l'environnement économique général sont les principales contraintes d'ordre général qui limitent le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes en particulier.

Nonobstant ces contraintes, le Niger dispose d'importantes opportunités qui lui permettent de fonder ses espoirs de développement. Elles sont favorables au développement de l'entrepreneuriat des jeunes et sont liées principalement à la jeunesse de la population, au riche patrimoine historique et culturel, à la qualité des produits artisanaux, au potentiel considérable en minéraux, aux potentialités en matières premières, au potentiel hydrique national et à la position géographique.

L'analyse diagnostique montre que les jeunes ont un certain nombre de points forts sur lesquels on peut s'appuyer pour améliorer leurs compétences. Ces points forts peuvent se résumer à leur importante proportion au sein de la population et l'engouement et l'intérêt qu'ils ont vis-à-vis de l'entrepreneuriat. Cependant, pour une véritable promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, de nombreux défis doivent être relevés. Ils portent sur le renforcement du cadre institutionnel, le développement du capital humain jeune et la disponibilité et l'accessibilité du financement.

Sur la base de ce diagnostic, des axes stratégiques pour accélérer l'insertion des jeunes dans la production économique nationale ont été identifiés.

La vision du Gouvernement, à travers cette stratégie, est de « Développer l'entrepreneuriat pour créer massivement de l'emploi aux jeunes afin de faire du Niger un pays émergent bâti sur une économie résiliente et moderne ».

L'objectif général est de « contribuer à la croissance économique inclusive par la création des PME/PMI des jeunes innovantes et compétitives ».

L'objectif spécifique est de « renforcer la résilience de l'écosystème entrepreneurial des jeunes au Niger ».

L'impact final visé, par la mise en œuvre de cette stratégie, est l'amélioration des conditions de vie des jeunes par leur inclusion économique à travers l'entrepreneuriat.

Cette amélioration sera effective par la réalisation des effets globaux ci-après :

- le dispositif institutionnel et le cadre réglementaire en matière d'entrepreneuriat sont en faveur des jeunes entrepreneurs ;
- les capacités techniques des jeunes sont renforcées et la culture entrepreneuriale est ancrée au sein de la population nigérienne ;
- les financements des projets des jeunes sont disponibles et accessibles aux jeunes.

La chaîne des résultats est présentée comme suit.

Résultats à court terme (Produits)	Résultats à moyen terme (Effets)	Résultat à long terme (Impact)
Produit 1 : Le dispositif institutionnel et le cadre réglementaire sont renforcés	Le dispositif institutionnel et le cadre réglementaire en matière d'entrepreneuriat sont en faveur des jeunes entrepreneurs	Les conditions de vie des jeunes sont améliorées par l'inclusion économique à travers l'entrepreneuriat.
Produit 2 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes	Les capacités techniques des jeunes sont renforcées et la culture entrepreneuriale est ancrée au sein de la population nigérienne	
Produit 3 : Les opportunités économiques et évènementielles sont exploitées en faveur de l'entrepreneuriat		
Produit 4: Des ressources conséquentes et adaptées au financement des projets d'entreprise portés par les jeunes sont disponibles	Les financements des projets des jeunes sont disponibles et accessibles aux jeunes	
Produit 5: Les mécanismes d'accès aux ressources de financement pour les jeunes porteurs de projets sont renforcés		

Pour atteindre ces différents résultats, trois (3) axes stratégiques sont déclinés. Chacun est composé de plusieurs lignes d'actions prioritaires (LAP).

Axe stratégique 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes

- **LAP 1** : Améliorer et renforcer le dispositif de pilotage et de mise en œuvre des actions de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- **LAP 2** : Réduire les contraintes juridiques et administratives, afin de faciliter la création et le développement d'entreprises par les jeunes dans l'ensemble des régions ;
- **LAP 3** : Promouvoir les valeurs de l'entrepreneur citoyen.

Axe stratégique 2 : Renforcement des compétences et capacités des jeunes en entrepreneuriat

- **LAP 1** : Entreprendre des actions de sensibilisation sur la thématique de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes ;
- **LAP 2** : Entreprendre des actions de formation des jeunes en entrepreneuriat ;
- **LAP 3** : Valoriser les modèles de réussite des jeunes entrepreneurs ;
- **LAP 4** : Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs prioritaires selon les spécificités ;
- **LAP 5** : Exploiter les opportunités offertes par les événements afin de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

Axe stratégique 3 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des financements aux jeunes

- **LAP 1** : Créer un fonds de développement de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- **LAP 2** : Assurer la mobilisation et le suivi des ressources ;
- **LAP 3** : Diversifier les outils de financement des projets des jeunes ;
- **LAP 4** : Adapter les conditions d'accès au financement pour les jeunes.

Au regard des actions à entreprendre dans le cadre de la présente stratégie, il s'avère capital de préciser les groupes cibles et mettre en place un dispositif efficace de pilotage et de suivi-évaluation.

La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger vise essentiellement *les jeunes nigériens (femmes et hommes) âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus, à titre individuel ou collectif, en milieu rural ou urbain, désireux de créer ou de développer une activité économique sous forme d'entreprise.*

La mise en œuvre de cette stratégie sera assurée, sur un horizon de dix ans (2020-2029) par l'Unité de Gestion du Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes. Le suivi-évaluation sera de la responsabilité du Comité technique interministériel, du Comité technique national et des Comités techniques régionaux.

Le coût de la mise en œuvre des cinq premières années de la stratégie (2020-2024) est estimé à 18 milliards 575 millions de FCFA.

INTRODUCTION

Situé au cœur du Sahel, le Niger est un pays vaste et enclavé d'une superficie de 1.267.000 km² dont les 2/3 sont désertiques ou semi- désertiques. Sa population est estimée à 17.138.707 habitants en 2012¹, avec un taux de croissance démographique intercensitaire de 3,9% par an. La population nigérienne est essentiellement jeune. Les moins de 25 ans représentent 66% de la population totale. En 2011, les jeunes âgés de 10 à 24 ans étaient estimés à 32,8% de la population totale, soit un effectif de 5.159.687 personnes (RGPH², 2012).

Le rythme d'accroissement de la population du Niger est synonyme d'un doublement tous les 18 ans. Ainsi, en 2030, la population du Niger dépassera 34 millions d'habitants et en 2050, elle dépassera 68 millions d'habitants. Il en résulte une population extrêmement jeune dont 68,88% ont moins de 25 ans, d'où les besoins énormes de dépenses publiques dans les secteurs de base (santé, éducation, infrastructures, ...) (PDES, 2017-2021)³.

Le taux de croissance économique, qui évolue en dents de scie au cours de ces dernières années, ne pouvant soutenir ces besoins, on assiste à une accentuation de la précarité des conditions de vie.

L'économie nigérienne se caractérise par une diversification très peu développée ainsi que sa faible compétitivité. Sa structure est en effet marquée par une base productive étroite, nettement dominée par le secteur primaire, qui comprend essentiellement l'agriculture et l'élevage.

L'agropastoralisme constitue le principal moteur de croissance du Niger, car il représente 38,8% du produit intérieur brut (PIB) en 2016 (PDES, 2017-2021). Ce secteur constitue aussi l'activité à laquelle s'adonne l'écrasante majorité de la population nigérienne (86,5%) et qui se retrouve concentrée dans la bande sud du territoire. Bien que ce secteur soit la principale source de richesse du Niger, sa croissance s'avère insuffisante pour faire face à la forte croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire de la population. Cela est entre autres dû au fait que l'agriculture et l'élevage demeurent des activités de subsistance fortement dépendantes des aléas climatiques et basées sur des techniques de production archaïques et inefficaces.

Le secteur secondaire représente 17% du PIB (2016), dont la moitié revient aux industries extractives que sont le pétrole et la production minière, uranifère et aurifère (11%). Les activités de fabrication alimentaire et de produits pétroliers contribuent, quant à elles, à environ 5% du PIB. Le secteur industriel nigérien est très peu développé. Il doit faire face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles les principales sont (i) la faiblesse des ressources humaines pour prendre en charge le management et la gestion technique et financière des entreprises, (ii) des investisseurs nationaux et internationaux qui ne souhaitent pas prendre le risque industriel et préfèrent se cantonner aux activités de négoce, (iv) de la concurrence du marché de la fraude, (v) d'un environnement des

¹ La population nigérienne est estimée à 21,5 millions en 2018 (Institut National de la Statistique, Fiche sur l'évolution des principaux indicateurs sociodémographiques et agrégats macroéconomiques du Niger, décembre 2018)

² Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2012

³ Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017-2021)

affaires insuffisamment sécurisé pour les investisseurs car encadré par des réglementations parfois incohérentes, des procédures administratives et juridiques complexes et manquant de transparence ainsi que (vi) du faible accès au financement pourtant indispensable pour réaliser les investissements requis en vue du développement de l'entreprise (SDNOIP⁴, 2016).

Enfin, le secteur tertiaire représente près de 44,2% du PIB (2016). Il est en hausse constante grâce au dynamisme des transports et des télécommunications, du commerce et des services de réparation ainsi que de l'administration publique.

Le développement du secteur privé moderne, à même d'accompagner la diversification de l'économie nigérienne et nécessaire pour la croissance inclusive, reste ainsi un grand défi. En effet, on observe une forte concentration des activités dans les branches du commerce et des services, au détriment des activités industrielles plus créatrices de valeur ajoutée (SDNOIP, 2016).

Le Niger a enregistré, ces dernières années, des progrès notables au niveau de la réduction des inégalités, mais le taux de pauvreté de la population reste encore très élevé (45,41%) et se trouve lié à la configuration du marché de l'emploi qui constitue un des défis majeurs pour le pays.

Le taux de chômage global est en hausse, passant de 13% en 2011 à 17% en 2014. L'incidence du chômage est plus forte chez les femmes que chez les hommes, avec des niveaux respectifs de 28,9% et 4,4% en 2014. Elle est aussi plus marquée chez les jeunes, avec un taux de chômage de 23,7% pour la tranche d'âge des 15-29 ans. Le sous-emploi affecte, quant à lui, 68,4% de la population active. Il sévit principalement en milieu rural, affectant 70,4% de la population active (PDES, 2017-2021).

Pour relever ces défis et faire de la jeunesse un véritable fer de lance de l'économie nigérienne, plusieurs stratégies ont été mises en place par l'Etat et ses partenaires au développement en faveur des jeunes. Il s'agit, entre autres, de la Politique Nationale de la Jeunesse et du Cadre Stratégique National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

Cependant, force est de constater que le Cadre stratégique, adopté depuis le 9 mai 2008, n'a fait l'objet d'aucune évaluation, ni révision. Il ne prend donc plus en compte les préoccupations actuelles des bénéficiaires et des acteurs principaux dans le domaine, alors que l'environnement a beaucoup évolué.

En effet, plusieurs programmes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ont été élaborés et exécutés, mais sans référence à une politique globale et cohérente.

Ainsi, dans l'optique de renforcer le cadre institutionnel et juridique en matière d'entrepreneuriat des jeunes au Niger, l'Etat a décidé d'actualiser le Cadre Stratégique National de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

⁴ Ministère des enseignements professionnels et techniques, Schéma Directeur National d'Orientation et d'Insertion Professionnelles des Jeunes et des Adultes par la Formation Professionnelle et Technique au Niger (SDNOIP), 2016

La méthodologie utilisée pour la rédaction de ce document est basée sur les trois étapes présentées ci-après.

La première étape a consisté à faire l'état des lieux de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger en procédant à une recherche documentaire, à passer des entretiens et à organiser des ateliers dans les huit régions du pays pour recueillir les points de vue et les préoccupations des principaux acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

La deuxième étape a été consacrée à la rédaction du document et à sa pré-validation successivement par les cadres du Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes, par un comité d'experts et par le comité ad'hoc mis en place à cet effet.

La troisième étape est la validation du document au cours d'un atelier national réunissant les principaux acteurs impliqués dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger.

Le présent document est structuré en deux parties :

- la première partie, consacrée à l'analyse diagnostique de la situation de l'entrepreneuriat des jeunes, comprend l'analyse de l'environnement général et l'analyse du dispositif institutionnel ;
- la seconde partie, portant sur les orientations stratégiques, présente successivement la vision et les priorités du Niger, les objectifs, résultats et axes stratégiques, la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'actions et de financement.

**PREMIERE PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE
L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES AU NIGER**

La mise en œuvre du Cadre Stratégique National de Promotion de l'Entrepreneuriat de Jeunes, qui fait objet de la présente actualisation, n'a malheureusement pas été évaluée pour faire le point sur sa mise en œuvre. En effet, il semble que le suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique a été interrompu à partir de 2010 suite à la disparition du Ministère de tutelle. Cependant, une note synthétique sur la Politique Nationale de Promotion de l'entrepreneuriat des Jeunes, datant de 2015, fournit quelques actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie. Ces actions sont inscrites dans trois volets : le renforcement du cadre institutionnel de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, le renforcement des capacités d'auto-emploi des jeunes et l'appui aux structures d'accompagnement aux jeunes porteurs d'idées d'entreprises et aux PME.

Le volet « cadre institutionnel » : pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, les actions suivantes ont été réalisées :

- la campagne de popularisation de la stratégie;
- l'élaboration et la validation de plans d'actions et de communication;
- la mise en place du Comité Interministériel de Pilotage du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger;
- la mise en place des Comités Régionaux de Pilotage du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger;
- l'élaboration d'un Guide d'accompagnement des jeunes porteurs de Projets pour la phase pilote du Programme;
- l'élaboration d'un manuel de procédures de mise en œuvre du programme;
- la mise en place d'un Cadre de Concertation pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes;
- l'organisation de missions d'échange d'expériences entre le Niger, le Maroc et la Tunisie en matière d'entrepreneuriat des jeunes;
- la signature de conventions (BRS-Niger devenue ORABANK-Niger, Airtel Niger, Plan de Travail Biannuel avec le PNUD).

Le volet « Renforcement des capacités » pour favoriser l'auto-prise en charge des jeunes ; le renforcement des capacités des jeunes à s'auto-employer a consisté en trois (3) types d'actions :

- la formation à l'élaboration de Plan d'affaires et à la compréhension des procédures de création d'entreprises ;
- l'appui en équipements à la suite d'un concours dont les lauréats ont bénéficié de l'appui du PNUD ;
- l'organisation du Forum de l'entrepreneuriat des jeunes.

Le volet « Appui aux structures d'appui aux jeunes et aux PME » : il s'est agi pour le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, de stimuler et d'appuyer les efforts des structures qui rendent des services d'autonomisation aux Jeunes (Centre Incubateur des PME du Niger -CIPMEN- ; l'Incubateur de l'Université Abdou Moumouni -CIUAM- ; le Réseau National des Jeunes Entrepreneurs du Niger -RENJEN-).

Au-delà de ces actions, plusieurs autres réformes et initiatives ont été mises en œuvre au Niger, ces dernières années, pour développer le secteur privé en général et l'entrepreneuriat des jeunes en particulier. Parmi ces initiatives se trouvent l'adoption d'une Politique de Promotion du Secteur Privé, l'adoption d'une Charte des PME, l'installation d'un guichet unique pour la création

d'entreprises, la création d'un Ministère en charge de l'entrepreneuriat des jeunes, la création de structures d'appui-conseil et d'accompagnement des projets d'entreprises, etc.

Cette première partie du document est consacrée à l'analyse diagnostique de la situation de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger. Le diagnostic s'est basé sur l'analyse documentaire, les entretiens avec les acteurs et la collecte des données réalisée dans le cadre des ateliers régionaux.

Il s'agit de faire l'état des lieux de la promotion de l'entrepreneuriat en procédant d'une part à une analyse de l'environnement général et d'autre part à une analyse du dispositif institutionnel.

1.1. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL

L'environnement général regroupe tous les facteurs environnementaux qui impactent la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Il s'agit des environnements naturel, géographique, socio-culturel, démographique, économique, technologique, etc.

Ces facteurs peuvent constituer des opportunités ou des contraintes à la création et/ou au développement d'entreprises par les jeunes.

1.1.1. Opportunités à l'entrepreneuriat des jeunes au Niger

Les opportunités d'ordre général favorables au développement de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger sont liées principalement à la jeunesse de la population, au riche patrimoine historique et culturel, à la qualité des produits artisanaux, au potentiel considérable en minéraux, aux potentialités en matières premières, au potentiel hydrique national et à la position géographique.

La jeunesse de la population constitue un atout majeur pour le Niger. Rappelons les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent environ 33% de la population totale en 2011 (RGPH⁵, 2012).

C'est dire que cette jeunesse pourrait être transformée en ressources dynamiques, compétitives et aptes à la production et à l'intégration efficace du pays à l'économie régionale et internationale.

Le patrimoine historique et culturel du pays est très riche et varié. L'existence de rares espèces animales, de manuscrits, de sculptures rupestres et d'ossements de dinosaures d'une part et l'organisation régulière de manifestations culturelles et sportives (musique, danse, mode, lutte traditionnelle) d'autre part, pourraient offrir des opportunités favorables au développement du tourisme au Niger.

Les produits artisanaux nigériens sont hautement appréciés, au niveau régional et international, en raison de leur valeur et de leur qualité. Il est possible d'améliorer ces produits avec une meilleure finition. L'artisanat se présente comme un excellent pourvoyeur d'emplois. La création d'entreprises artisanales

⁵ Recensement Général de la population et de l'Habitat, 2012

par les jeunes pourrait très rapidement booster le secteur et accroître sensiblement sa contribution à la croissance économique.

Le Niger dispose d'un potentiel considérable en minéraux (uranium, pétrole, calcaire, charbon, or, gypse, marbre, phosphate, fer, cassitérite, cuivre, etc.). Avec le nouveau code minier, les conditions d'investissements sont attrayantes. Le secteur des mines, mine artisanal compris, constitue en effet une importante source d'entrée de devises pour l'économie nationale. Entre 2011, 2012 et 2013, les revenus provenant de l'exportation des produits miniers et pétroliers (uranium, or et hydrocarbures) ont été estimés à respectivement 423,9 milliards de FCFA, 541,5 milliards de FCFA et 592,6 milliards de FCFA. Au total, sur ces trois années, ce secteur a contribué pour plus 1 558 milliards de FCFA à l'économie nationale. (CCIN, 2015).

L'existence d'énormes potentialités en matières premières agropastorales (la tomate, le niébé, le lait, la viande, l'oignon, le sésame, les cuirs et peaux, le poivron, les céréales, les produits de la forêt) offre des possibilités importantes de transformation et de modernisation agro-industrielles. En effet, les produits agricoles constituent 16% du volume des exportations à travers le niébé, l'oignon, la gomme arabique, le souchet et le sésame. D'autres cultures maraîchères, telles que l'ail et le poivron, sont également des filières porteuses.

Le potentiel hydrique national renferme d'importants réseaux hydrographiques d'eaux de surface de plus de 32 milliards de m³/an, d'importantes réserves en eaux souterraines de l'ordre de 2,5 milliards de m³ renouvelables et 2.000 milliards de m³ non renouvelables. Ce potentiel en eau demeure sous exploité avec moins de 1% mobilisé à des fins agricoles. De même, le potentiel en terres irrigables, estimé à environ 270.000 ha, est faiblement mis en valeur. L'exploitation de ce potentiel permettrait valoriser rapidement l'élevage et l'agriculture.

La position géographique stratégique du Niger offre de nombreuses possibilités en termes de marchés d'exportation. L'intégration régionale est en effet un facteur de développement, de stabilité et de solidarité entre les peuples. Ayant des frontières avec 7 pays, sur les quatre points cardinaux, le Niger pourrait transformer sa position naturelle de carrefour en avantage stratégique, en devenant un Hub sous-régional pour le commerce et le transport international. En effet, la position géographique stratégique du pays offre de nombreuses possibilités en termes de marchés d'exportation ; le Niger a une position charnière entre l'Afrique occidentale et le Maghreb et se trouve au cœur de l'UEMOA et la CEDEAO, soit un marché potentiel de plus de 200 millions de consommateurs.

A côté de ces opportunités existent des contraintes d'ordre général qui entravent le développement de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger.

1.1.2. Contraintes à l'entrepreneuriat des jeunes au Niger

La forte exposition aux risques naturels, l'enclavement du pays, l'insuffisance et l'obsolescence des infrastructures, la forte croissance démographique, le faible niveau d'alphabétisation, la faible culture entrepreneuriale, les pesanteurs socio-culturelles et l'environnement économique général sont les principales

contraintes d'ordre général. Ils sont de nature à limiter le développement de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger.

La performance du secteur agricole est très instable du fait de sa forte exposition aux risques climatiques (sécheresses, invasions acridiennes, maladies et parasites du bétail, ravageurs et maladies des cultures, inondations, tempêtes de vent et feux de brousse, etc.). Au cours des 30 dernières années, le Niger a ainsi subi de nombreux chocs qui ont pesé lourdement sur le bien-être des populations rurales mais aussi gravement affecté la croissance économique du pays. La sécheresse représente le principal risque au Niger. Le pays en a connu sept entre 1980-2010 et quatre au cours des 12 dernières années qui ont provoqué de graves crises alimentaires (2001, 2005, 2010 et 2012) (Nassourou, 2016).

La situation géographique d'enclavement du pays induit des retards de livraison de marchandises ; ce qui augmente les coûts de transports élevés. De plus, le pays est mal desservi par l'aviation civile ; cela obère davantage les coûts de revient handicapant ainsi la compétitivité du secteur manufacturier.

L'insuffisance des infrastructures et leur obsolescence pénalisent de plus en plus la rentabilité des investissements. Malgré les efforts du gouvernement en ce qui concerne les infrastructures, certaines routes se dégradent et rendent difficile le transport de marchandises. Aussi, bien que la couverture en télécommunication du pays s'améliore, elle demeure encore insuffisante ; les tarifs enregistrent des baisses, mais restent encore élevés pour le niveau des revenus.

En dépit de l'avantage du tarif de l'électricité importée du Nigeria, le prix du Kw/h reste très élevé et la fourniture de l'énergie est instable.

La forte croissance démographique, de l'ordre de 3,9% par an, induit un faible niveau de revenu par tête et des taux élevés de pauvreté (INS, 2018).

A cela s'ajoute le faible niveau d'alphabétisation dont le taux pour les jeunes (entre 15 et 24 ans) est de 36,5% et celui d'éducation dont le taux net de scolarisation primaire est de 45% (SDNOIP, 2016).

La culture entrepreneuriale de type moderne est faible car l'entrepreneuriat n'est pas inclus dans les curricula souvent même au niveau de l'enseignement professionnel. Au niveau universitaire, l'introduction du cours en fin de cycle reste toujours embryonnaire et ne concerne principalement que le niveau master. Concernant les parents, la culture entrepreneuriale ne fait pas partie des aspects de l'éducation. La véritable réussite est assimilée à l'obtention d'un diplôme et le seul débouché, la fonction publique. Pour le peu de jeunes entrepreneurs, les efforts sont souvent sapés par le social, car les communautés nigériennes sont soudées par la solidarité et l'entraide. Ainsi, le jeune entrepreneur doit participer physiquement et financièrement à tous les événements familiaux et sociaux ; ce qui pénalise d'autant l'entreprise.

L'école n'inculque pas aux élèves la notion d'entrepreneuriat et ne leur suggère pas l'activité indépendante comme une possibilité de carrière. Les principaux modèles de la jeunesse, par exemple les enseignants, n'ont souvent guère conscience de la nécessité de développer l'esprit d'entreprise de leurs élèves. L'éducation à l'entrepreneuriat n'existe donc tout simplement pas ou reste encore peu répandue. Les outils, les ressources et les documents d'information propres à développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes ne sont pas faciles à trouver,

tandis que les rencontres avec de véritables entrepreneurs et les possibilités d'accompagnement sont peu nombreuses.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la formation à l'entrepreneuriat est souvent considérée comme une discipline relevant des études de commerce, si bien qu'elle n'est pas dispensée aux jeunes suivant de leurs études d'autres domaines (sciences et techniques) et qui pourraient pourtant devenir des entrepreneurs. Les formations universitaires développent des compétences convenant au travail dans le secteur public ou dans de grandes organisations ou sociétés mais non à une carrière d'entrepreneur. Les étudiants ne sont ni encouragés ni formés à l'entrepreneuriat, mais plutôt à l'administration.

Au Niger, être entrepreneur n'est pas considéré comme un emploi durable ou comme un outil de développement, et peu de jeunes voient dans la micro-entreprise une solution de remplacement viable à un emploi dans le secteur formel.

Dans la société, l'idée selon laquelle les sacrifices consentis par la famille pour que le jeune puisse bénéficier d'un niveau élevé d'instruction ne sont pas payés de retour s'il se lance dans une activité indépendante demeure bien ancrée. Il arrive souvent que l'entrepreneuriat soit considéré comme un choix de carrière déraisonnable dont les risques et l'instabilité qui l'accompagnent peuvent avoir des conséquences sociales.

Le déficit en communication est un maillon faible de la promotion économique et sociale, singulièrement celle de l'entrepreneuriat des jeunes⁶. Au niveau du monde rural, certains préjugés socio-culturels subsistent encore dans beaucoup de localités. Ainsi, dans certaines régions, il est difficile aux jeunes « nobles » d'exercer les métiers réservés aux « basses classes ». Il en est de même de l'accès au foncier qui constitue un problème énorme pour certaines catégories de la population et notamment les jeunes.

Pour conclure sur le diagnostic de l'environnement général, il convient de souligner que la situation économique générale du Niger comporte des risques pour l'entreprise moderne à cause des aléas climatiques, de la concurrence du secteur informel, du poids des impôts et taxes mais aussi, des taux d'intérêts exorbitants, des critères d'éligibilité au financement difficiles à remplir et des ressources plutôt courtes inadaptées aux investissements.

Après avoir présenté les opportunités et les contraintes d'ordre général, les développements qui suivent sont consacrés à l'analyse du dispositif institutionnel mis en place pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

⁶ Il convient de noter les efforts, depuis 2014, de la Société IMPACT COM.MEDIA qui produit les émissions télévisées Business Challenge et Agri Challenge et les émissions radios de Challenge FM ; ces émissions sont consacrées entièrement à l'information et à la communication sur le secteur et la promotion de l'entrepreneuriat.

1.2. ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel est relatif au cadre réglementaire et juridique mis en place spécifiquement pour la promotion de l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat des jeunes en particulier.

Il sera tout d'abord présenté les activités et les structures de promotion de l'entrepreneuriat au Niger avant d'analyser les atouts et les limites du dispositif institutionnel.

1.2.1. Acteurs et activités de promotion selon le processus entrepreneurial

Les structures d'accompagnement peuvent être classées soit par nature des activités réalisées (formation, appui matériel, subventions, prêts), soit par phase du processus entrepreneurial (idée, création, démarrage, structuration, croissance). C'est ce dernier classement qui est privilégié ici afin de faciliter l'orientation des porteurs de projets dans leur recherche d'accompagnement.

1.2.1.1. Acteurs intervenant à la phase d'idée ou de projet

La phase d'idées ou de projet est la phase avant la création d'entreprise ; elle inclut la phase de sensibilisation à l'esprit entrepreneurial.

Il s'agit ici d'accompagner le porteur d'idées dans la structuration et la maturation des idées de projet. Les activités d'accompagnement peuvent être classées en cinq grandes catégories :

- l'aide à l'élaboration de documents (business model, plan d'affaires, prototypage, etc.) ;
- la mise en relation avec d'autres structures d'accompagnement ;
- la préparation au pitch pour la recherche de financement ;
- la mise en réseau avec d'autres entrepreneurs ;
- le choix de la forme juridique de l'entreprise, etc.

Parmi les structures qui peuvent accompagner l'entrepreneur dans son parcours à cette phase, on peut citer CIPMEN, CIUAM, DLC Co-working, Oasis, l'Agence de Promotion des Entreprises et d'Industries Culturelles (APEIC), AgriProfocus, 2M Invest, Maison de l'Entreprise, PRODEC, Organisation Internationale de la Francophonie, PNUD, Programme YALI, Tony Elumelu Foundation, etc.

Ces structures offrent des accompagnements aussi bien techniques que financiers avec des ressources humaines qualifiées. Elles offrent également pour certaines d'entre elles, des espaces de travail et des services.

1.2.1.2. Acteurs intervenant à la phase de création d'entreprises

Il s'agit de la phase à laquelle le promoteur crée effectivement son entreprise. Les activités d'accompagnement sont relatives à la formalisation de l'entreprise, le conseil pour le choix de la forme juridique, le conseil sur la fiscalité, etc.

À cette phase interviennent principalement la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (à travers la Maison de l'Entreprise), les incubateurs et la Direction Générale des Impôts (DGI).

1.2.1.3. Acteurs intervenant à la phase de démarrage

À cette phase, les entreprises ont besoin d'un accompagnement technique et de fonds pour démarrer leurs activités. Dans cette optique, les entreprises ont principalement cinq possibilités qui s'offrent à elles : la subvention, la participation aux concours, les micro-crédits, les prêts d'honneur et les fonds à coûts partagés.

❖ La subvention

Des subventions sont octroyées par des acteurs tels que :

- l'Initiative SOGEA-SATOM pour l'Afrique (ISSA) ;
- le Projet Innovant des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs (PISCA) de la Coopération Française destiné aux entrepreneurs dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement ;
- le projet IDEE de l'Organisation Internationale des Immigrations (OIM) ;
- le Projet Empowerment des Jeunes Entrepreneurs de Oxfam destiné aux jeunes entrepreneurs ;
- la CONFESJES à travers le programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et l'UNESCO à travers son programme de point de diversité culturelle ;
- le Bureau de Restructuration de Mise à Niveau pour les entrepreneurs pour l'obtention de subventions, d'investissements en matériels et d'appuis pour le renforcement de capacités.

❖ Les concours

Les concours offrent la possibilité aux entrepreneurs d'accéder à un prix national ou international et à des fonds grâce à des initiatives rentrant dans le cadre des activités de responsabilité sociale des entreprises (RSE) de certaines grandes structures de la place. A titre d'exemple, on peut citer :

- Orange avec le Prix de l'Entrepreneuriat Social en Afrique (POESA) organisé chaque année ;
- Total avec Startupper ;
- l'Agence Nationale des Sociétés d'Information (ANSI) avec E-takara qui est une compétition annuelle de détection et de promotion des innovations technologiques destinée aux porteurs de projets et aux entrepreneurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- la Maison de l'Entreprise avec le concours de plan d'affaires (CPA) et le concours de Pitch destinés aux entreprises les plus innovantes initiés dans le cadre du forum SahellInnov.

❖ Les prêts d'honneur

Il existe deux fonds de ce type gérés par CIPMEN :

- le fonds de la Coopération française financé par le FSPI ;
- le fonds PAI financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

❖ **Les micro-crédits**

Certaines institutions financières se spécialisent dans l'octroi de fonds aux PME ; on peut citer :

- ASUSU avec son projet MATASSA ;
- ACEP-Niger ;
- des mutuelles comme YARDA à Zinder et N'GADA à Diffa.

❖ **Les Fonds à coûts partagés**

Plusieurs programmes et projets financés par des partenaires interviennent dans le domaine de l'entrepreneuriat et octroient des subventions sous forme de fonds à coûts partagés (subvention, prêt et apport personnel) aux porteurs de projets et entrepreneurs ; on peut citer, entre autres :

- le Programme de Productivité Agricole pour l'Afrique de l'Ouest (PPAAO) qui subventionne les entrepreneurs dans le domaine agricole ;
- le Programme d'Appui à l'Agriculture Sensible au Climat (PASEC) ;
- le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) ;
- le Projet de Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC) ;
 - le Programme Compact du Millenium Challenge Account (MCA) ;
 - le Fond d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).

1.2.1.4. Acteurs intervenant à la phase de structuration d'entreprise

Cette phase requiert principalement des formations en gestion des entreprises. Les structures ci-après interviennent dans ce domaine :

- CIPMEN ;
- DLC Coworking ;
- Centres de Gestion Agréés de Niamey et de Maradi.

Il existe aussi de nombreux cabinets privés tels que l'ACGPME, TACT-DEV, Diop and Partners, les Cabinets agréés par la Maison de l'entreprise. Pour des besoins en ressources humaines, l'ANPE offre la possibilité aux jeunes entreprises de pouvoir recruter des stagiaires qui sont subventionnés par l'agence.

1.2.1.5. Acteurs intervenant à la phase de croissance

A cette phase, les entrepreneurs peuvent être appuyés sur :

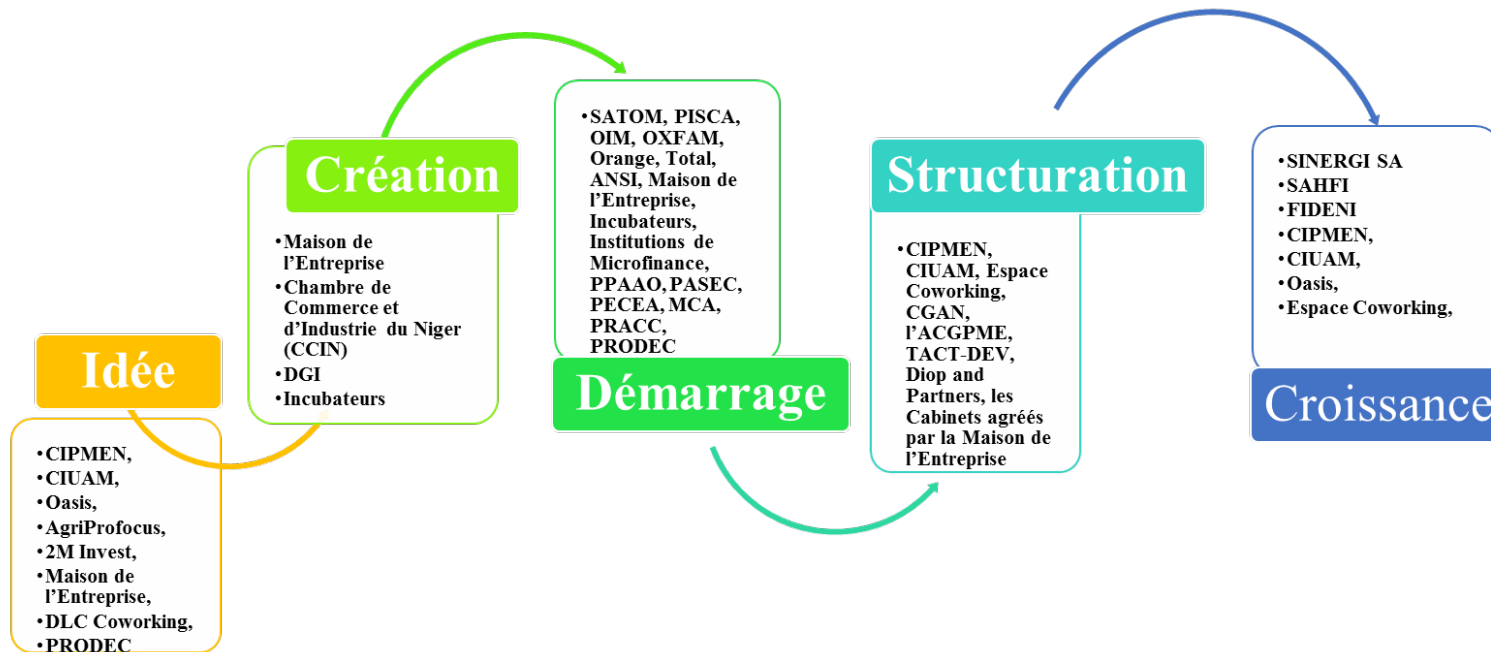
- des sociétés d'investissement comme SINERGI, 2MInvest, SAHFI ;
- les banques comme la BOA, la BAGRI dont l'octroi de prêts aux PME est facilité par la garantie ARIZ.

Il existe également des évènements comme le Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de l'Elevage (SAHEL), le Salon du Jeune Entrepreneur pour l'Emploi (SAJE), le Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM), le Forum Nigérien pour l'Autonomisation des Femmes (FONAF), le Salon National de l'Entrepreneuriat Féminin (SANEF), SahellInnov, la Foire des Industries Culturelles du Niger, la Foire sur le financement de l'agriculture (Finagri), la Semaine de l'Entrepreneuriat Agricole (SEMEA).

Ces évènements sont autant d'opportunités pour aider les entrepreneurs à la promotion de leurs entreprises.

La figure ci-après fait une synthèse des différentes structures d'accompagnement par phase du processus d'entrepreneuriat

Figure 1 : Classement des acteurs par phase du processus entrepreneurial



1.2.2. Présentation des structures de promotion de l'entrepreneuriat

Les programmes d'accompagnement couvrent aussi bien la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes que l'insertion professionnelle. De même, ils sont le plus souvent communs aux jeunes du secteur moderne et informel, en milieu rural et urbain, aux diplômés de l'enseignement supérieur et des autres niveaux d'éducation.

Il s'agit ici de présenter d'une manière plus détaillée les activités de quelques structures de promotion de l'entrepreneuriat au Niger.

1.2.2.1. Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes

Conformément au Décret N°2016-624/PM du 14 novembre 2016 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MEJ) est chargé, en rapport avec les autres Ministères concernés⁷ et conformément aux orientations définies par le Gouvernement, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'entrepreneuriat des Jeunes.

A ce titre, il est chargé de :

- identifier les secteurs porteurs pour un entrepreneuriat massif des jeunes diplômés ou non ;
- concevoir, en relation avec les autres Ministères, les stratégies de formation, d'accompagnement et de coaching des jeunes entrepreneurs ;
- concevoir une politique cohérente et rationnelle d'appui au financement des activités des jeunes entrepreneurs ;
- promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en développant des programmes d'appui ;
- promouvoir les mécanismes de financement des projets des jeunes diplômés.

Toutes les actions entreprises par le MEJ s'alignent au sous-programme « 5.7: Développement de l'entrepreneuriat des jeunes » du Programme 5 de l'axe 3 du PDES 2017-2021 et son Plan d'actions prioritaires (PAP).

Les actions majeures retenues dans le PAP sont la facilitation de l'accès des jeunes au crédit, le renforcement des structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs, le renforcement des capacités des jeunes promoteurs et entrepreneurs et la création d'emplois décentés pour les jeunes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Les réalisations faites par le MEJ sont présentées dans l'encadré 1 ci-après.

⁷ Il s'agit principalement des Ministères en charge de :

- Jeunesse et Sports ;
- Promotion du Secteur Privé ;
- Commerce ;
- Emploi, Travail et Sécurité Sociale ;
- Formation Professionnelle ;
- Agriculture et Elevage ;
- Renaissance Culturelle ;
- Promotion de la Femme.

Encadré 1: Bilan des réalisations du Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes en 2018

- Réalisation d'une étude sur les déterminants de l'exclusion socioéconomique des jeunes avec l'appui du PNUD ;
- Accompagnement de 25 jeunes pour l'obtention de prêts auprès de la BAGRI en 2018 avec le soutien du Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes ;
- Formation de 350 jeunes en entrepreneuriat agricole et sur l'élaboration des plans d'affaires directement par le Ministère en collaboration avec d'autres acteurs associés avec les appuis du PNUD et de l'OIF ;
- Formation de 1183 jeunes (garçons et filles) par la Chambre de Commerce sur l'entrepreneuriat et l'élaboration de plan d'affaires sur financement de la Banque Mondiale à travers le Projet PRODEC ;
- Formation en entrepreneuriat de 1995 jeunes femmes des régions de Zinder et d'Agadez par LUX DEV en collaboration avec CIPMEN ;
- Sensibilisation des jeunes et des femmes sur les opportunités économiques et de création d'entreprises dans les huit régions sur financement du PNUD ;
- Organisation d'une caravane nationale d'éveil entrepreneurial sur financement de l'OIF qui a touché plus de 10.000 jeunes et femmes sur toute l'étendue du pays ;
- Accompagnement technique et financier des jeunes pour la création d'entreprises : au total 152 jeunes ont été appuyés dont 102 lauréats de la compétition du plan d'affaires par la Maison de l'Entreprise sur financement de la Banque mondiale, 10 lauréats de E-Takara et 40 jeunes accompagnés dans le cadre du projet IDEE financé par la Coopération italienne ;
- Organisation de la Semaine Mondiale du jeune entrepreneur, édition 2018, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

En ce qui concerne les réformes, il faut noter la création d'un cadre de concertation des acteurs de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes à travers un arrêté du Premier Ministre créant le Comité technique interministériel de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Cependant, ce dispositif n'est pas fonctionnel.

Les difficultés majeures que rencontre le Ministère se situent au niveau du financement.

L'enveloppe plafond, très limitée, ne permet pas la budgétisation d'un nombre élevé d'activités prioritaires pour le Ministère. Aussi, le niveau de libération de crédits très faible ne permet pas d'exécuter toutes les activités prévues et budgétisées. Indépendamment des contraintes financières, le manque de matériel roulant pour le Ministère est une contrainte majeure qui handicape énormément l'exécution des activités des programmes sur le terrain.

Enfin, le Ministère ne dispose pas de services déconcentrés (directions régionales ou départementales par exemple).

1.2.2.2. Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi

L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) est l'une des institutions qui œuvrent pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE). A ce titre, elle a comme entre autres missions :

- de prospecter et collecter auprès des entreprises les offres d'emploi et les mettre en liaison avec les demandes sur le marché du travail ;
- d'accueillir, informer, orienter et accompagner les chercheurs d'emploi tout comme les jeunes porteurs de projets de création d'entreprises ;
- d'organiser et d'exécuter les programmes d'insertion professionnelle des jeunes.

Pour remplir efficacement ses missions, l'ANPE s'est dotée d'un programme d'appui à la promotion de l'emploi dénommé « Programme d'Aide à l'Insertion professionnelle des Jeunes (PAIJ) ».

❖ Présentation du Programme d'Aide à l'Insertion professionnelle des Jeunes

Le PAIJ a pour objectifs d'améliorer l'employabilité des jeunes et de promouvoir leur insertion dans la vie active.

Il comporte trois (3) instruments qui sont exécutés comme composantes essentielles de la politique nationale de l'emploi, à savoir :

- le Contrat de Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle (COSIVP) au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, technique et professionnel à la recherche d'un premier emploi ;
- le Contrat de Reconversion Professionnelle (CRP) au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, technique et professionnel et des travailleurs à la recherche d'une reconversion professionnelle et l'acquisition de nouvelles compétences techniques ;
- le Programme d'Aide à la Création d'Entreprises (PACE) destiné à promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les jeunes, les aider dans le processus de création de micro-projets et leur assurer un accompagnement post-crétion.

C'est pour assurer une mobilisation de la jeunesse nigérienne par l'entrepreneuriat que ce dernier instrument (PACE) a été institué. En effet, l'entrepreneuriat des jeunes constitue un des instruments du PAIJ par le biais duquel l'ANPE favorise l'accès des jeunes à des opportunités de création d'entreprises et d'emplois indépendants.

❖ Présentation du Programme d'Aide à la Création d'Entreprises (PACE)

Le PACE qui a pour objectif central de favoriser l'émergence et la consolidation des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) viables au Niger.

De manière spécifique, le PACE vise à :

- impulser au niveau des jeunes nigériens une dynamique entrepreneuriale ;
- favoriser le développement d'un tissu économique moderne, tourné vers la transformation des produits locaux et la satisfaction prioritaire de la demande nationale ;
- promouvoir des jeunes entrepreneurs ruraux.

Dans la mise en œuvre du PACE, l'ANPE a abouti aux résultats ci-après de 2013 à 2018 :

- la sensibilisation de 2.552 promoteurs à l'entrepreneuriat ;
- l'élaboration de 1.871 dossiers de projets d'entreprises ;
- l'obtention du financement de 735 projets d'entreprises par les banques, les institutions de Microfinance et les ONG ;
- l'accompagnement de 628 promoteurs à la création et à la gestion de micro et petites entreprises.

❖ Innovations en matière d'entrepreneuriat rural

Conscient de l'importance du secteur rural dans la création d'emplois et de richesse, le Gouvernement a négocié et obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un fonds pour le financement du Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive (PEJIP) dont l'objectif de développement consiste à accroître les activités génératrices de revenu des jeunes dans une sélection des zones pauvres du Niger.

Dans la mise en œuvre de ce projet, l'ANPE est chargée de la composante 1 et de la sous-composante 3.1 qui visent à promouvoir l'emploi des jeunes et les aider à exercer des emplois indépendants plus productifs et durables, leur permettant ainsi de diversifier leurs activités économiques et de réduire leur vulnérabilité au changement et aux chocs climatiques.

A cet effet, il est envisagé d'assurer un accompagnement aux bénéficiaires à travers notamment :

- une campagne de sensibilisation sur les aspirations individuelles et les normes sociales ;
- la constitution de groupes de jeunes et la mise en place de mécanismes d'épargne collectifs ;
- des services de mentorat/d'accompagnement ;
- des formations aux compétences pratiques pour la vie quotidienne ;
- des formations à la gestion de micro-entreprises;
- des injections de capitaux sous forme de subventions individuelles en espèces.

Au terme du projet, il est prévu de toucher 40.000 jeunes ruraux bénéficiaires.

Enfin, en octobre et novembre 2018, l'ANPE, avec les soutiens de ses partenaires extérieurs, a commandité un diagnostic sur les savoir-faire et les compétences pour l'entrepreneuriat réalisé dans le cadre du PACE.

A l'issue de ce diagnostic, des recommandations ont été formulées par les experts à l'endroit de la direction de l'ANPE autour des mesures qu'elle peut prendre pour améliorer les offres en matière de promotion de l'entrepreneuriat, ainsi que les mesures pour soutenir le dispositif d'accompagnement en la matière.

Cette réforme s'étalera sur une période de trois ans (2018-2021) et a pour finalité de passer d'un taux d'accompagnement de 6% en 2019 à un taux de 30% en fin 2021 avec une augmentation moyenne de 10% par an.

1.2.2.3. Maison de l'Entreprise

La création de la Maison de l'Entreprise, en 2012, fait partie des plus pertinentes réformes institutionnelles opérées pour la facilitation et l'allégement des procédures de création d'entreprises. Cette structure n'est présente, pour le moment, qu'à Niamey, Diffa et Zinder.

La Maison de l'Entreprise a pour missions de :

- conseiller et assister les investisseurs nationaux et étrangers en matière de création d'entreprises au Niger ;
- faciliter les procédures et démarches administratives de création d'une Petite et Moyenne Entreprise notamment à travers le Guichet Unique ;
- délivrer et faire délivrer aux investisseurs les autorisations d'exercice dans les secteurs d'activités conformément à la réglementation en vigueur ;
- accompagner les Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour la mise en place d'outils de gestion adaptés à leurs besoins organisationnels, techniques, financiers ou commerciaux afin de faciliter leur développement ;
- renforcer les compétences managériales des responsables des Petites et Moyennes Entreprises par l'information, la formation, le parrainage et le compagnonnage industriel ;
- assurer le suivi des Petites et Moyennes Entreprises bénéficiaires de crédits de l'Etat ou d'institutions financières ;
- assurer le suivi des actions de promotion des PME et des investissements ;
- identifier les obstacles et les contraintes et proposer aux autorités compétentes les mesures organisationnelles et réglementaires nécessaires pour y remédier ;
- mettre en place et animer l'Observatoire des Petites et Moyennes Entreprises.

Le tableau et la figure ci-après résument l'évolution de la création d'entreprises au Niger au cours des dix (10) dernières années ⁸.

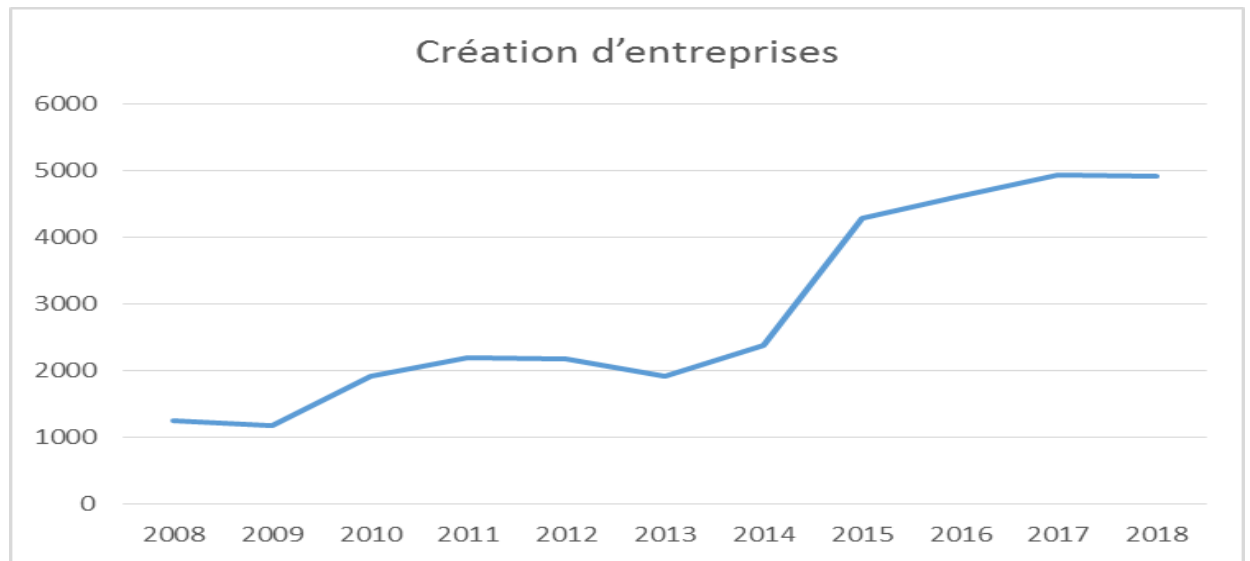
Tableau 1: Evolution de la création d'entreprises

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Création d'entreprises	1249	1173	1913	2194	2177	1913	2372	4280	4609	4922	4918	32216

Source : Maison de l'entreprise (2018)

⁸ Il s'agit des données non désagrégées qui ne donnent aucune répartition ni par sexe, ni par âge ou niveau d'instruction des promoteurs et non plus de secteur d'activités des entreprises créées ; aussi, il n'y a aucune statistique quant à la survie de ces dernières.

Figure 2 : Evolution de la création d'entreprises



Source : Maison de l'entreprise, 2018.

Pour arriver à ces résultats, la Maison de l'Entreprise a initié plusieurs réformes adoptées par le Gouvernement en vue de simplifier les formalités de création d'entreprises présentées dans l'encadré ci-après.

Encadré 2: Principales réformes adoptées par le Gouvernement pour simplifier la création d'entreprises

- ◆ Les procédures de création d'entreprises sont ramenées à un maximum de quatre (4) au lieu de neuf (9) et le délai de création d'entreprises ne peut excéder trois (3) jours ouvrables (Décret N°2012-248 PRN/MC/PSP du 30 mai 2012) ;
- ◆ L'adoption du Décret N°2014-503/PRN/MC/PSP/MJ qui consacre l'application des nouvelles dispositions de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE révisé, adopté le 30 janvier 2014, et portant sur l'adoption du statut type pour la Société à Responsabilité Limitée (SARL), la réduction du capital minimum pour la création d'une SARL de 1.000.000 FCFA à 100.000 FCFA et le rôle facultatif des notaires pour l'authentification des statuts d'une SARL, modifié et le Décret N°2017-284/PRN/MC/PSP/MJ/MF du 13 avril 2017 qui dispose que « le capital social d'une SARL est fixé par les associés dans les statuts qui déterminent la valeur nominale des parts sociales » ;
- ◆ L'institution d'un modèle de statuts types de la SARL par Décret N°2014-504/PRN/MC/PSP/MJ en date du 31 juillet 2014 ;
- ◆ L'inscription au RCCM des personnes se fait au Guichet unique (GU) : le Greffe du Tribunal de Grande Instance n'établit plus des RCCM suite aux instructions du Ministre de la Justice ; les inscriptions au RCCM à Niamey sont faites exclusivement à la Maison de l'Entreprise depuis le 26 janvier 2015 ;
- ◆ La nomination de deux (2) greffiers, d'un agent de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et d'un Chef de Service d'Immatriculation des contribuables, tous avec délégation de signature à la Maison de l'Entreprise ; aujourd'hui toutes les formalités de création d'entreprises se font exclusivement à la Maison de l'Entreprise ;
- ◆ La réalisation d'interconnexions électroniques entre la Direction Générale des Impôts et la Maison de l'Entreprise, puis entre la CNSS et la Maison de l'Entreprise ;
- ◆ L'installation d'une caisse avancée d'une banque au sein de la Maison de l'Entreprise à la disposition des promoteurs pour l'ouverture de compte et le versement du capital social ;
- ◆ La mise à la disposition de la Maison de l'Entreprise d'un receveur des impôts pour l'enregistrement des statuts ;
- ◆ L'enregistrement gratuit (mais obligatoire) des statuts des sociétés (Loi des Finances 2016) ;
- ◆ La suppression de l'exigence du casier judiciaire lors de la création d'entreprises et son remplacement par une déclaration sur l'honneur ;
- ◆ La suppression du paiement de la cotisation à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger exigé à la création de l'entreprise ;
- ◆ La dispense du paiement de la cotisation du Conseil national des utilisateurs des transports à la création de l'entreprise ;
- ◆ Le classement du bulletin de la Chambre de commerce parmi les journaux d'annonces légales ;
- ◆ L'Ordonnance N°2009 – 26 du 6 novembre 2009, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2010 dispose que « ...les droits de timbres relatifs à l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier sont plafonnés à 11.500 FCFA et détaillés comme suit :
 - un timbre fiscal de 1.500 FCFA pour l'inscription au registre au lieu de 25.000 FCFA ;
 - un timbre de 10.000 FCFA pour frais de signature au lieu de 49.500 FCFA ;
- ◆ La suppression de l'autorisation d'exercice pour les étrangers ;
- ◆ L'enregistrement des statuts de la SARL se fait uniquement au niveau de la Maison de l'Entreprise.

1.2.2.4. Centres incubateurs

Les incubateurs se sont développés ces dernières années pour accompagner les promoteurs d'entreprises et particulièrement les jeunes dans les différentes étapes de l'évolution de leurs entreprises. Quatre principaux incubateurs sont présentés ci-après.

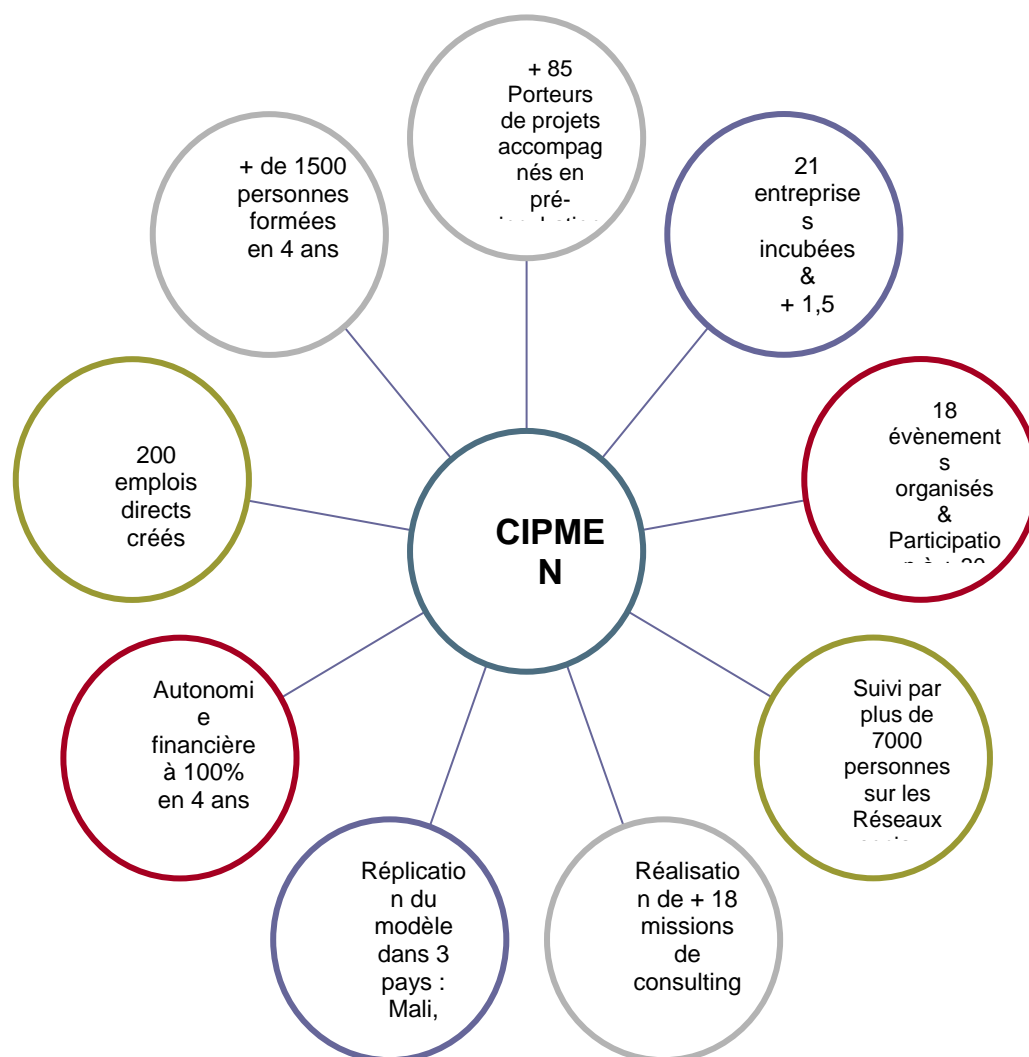
❖ Centre Incubateur de Petites et Moyennes Entreprises du Niger

Lancé officiellement en avril 2014, le Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (CIPMEN) est le premier incubateur d'entreprises du Niger qui offre un accompagnement aux porteurs de projets et aux startups œuvrant dans les domaines des TIC, des énergies renouvelables et de l'environnement. Cet outil durable de développement sectoriel est géré comme une entreprise privée avec un Conseil d'administration et une Direction générale et devrait s'autofinancer au bout de 5 ans grâce à la croissance des entreprises incubées.

L'offre du CIPMEN se décline sous plusieurs formes : un espace de plus de 800 m² dédié aux entrepreneurs ; l'accompagnement des porteurs de projets, de la validation de l'idée d'entreprise jusqu'à l'élaboration du plan d'affaires et la recherche de financement ; l'incubation des start-up innovantes à fort potentiel ; le financement d'amorçage ; le consulting ; le networking ; l'organisation d'évènements et la gestion des programmes/projets.

La figure ci-après présente les principales réalisations du CIPMEN en 2017.

Figure 3 : CIPMEN en chiffres



Source : Rapport d'activités CIPMEN, 2017

❖ **Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni de Niger**

Créé le 1^{er} avril 2016, le Centre incubateur de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (CIUAM) est ouvert à tous types de projet dans le souci de toucher toutes les couches de la communauté universitaire. C'est un incubateur généraliste.

Il a pour rôles :

- la sensibilisation à l'esprit entrepreneurial ;
- l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes ;
- l'hébergement des entreprises ;
- l'appui à la recherche du financement.

Le Centre présente les offres suivantes :

- l'assistance pour une meilleure visibilité du projet (validation de l'idée);
- des formations techniques et managériales: Business model, business plan et autres besoins en compétences;
- la domiciliation juridique et commerciale de l'entreprise dans les locaux du Centre;
- l'appui à la recherche de financements ;
- la pérennisation de l'entreprise après sa création à travers un suivi personnalisé et régulier de l'activité de l'entreprise ;
- des postes de travail équipés pour travailler sereinement ;
- des salles de réunion pour accueillir les clients et les partenaires dans un cadre professionnel ;
- un accès aux services d'appui aux entreprises pour simplifier les démarches administratives ;
- un coaching assuré par des chefs d'entreprises, désireux de partager leurs expertises et leurs réseaux ;
- des séances de rencontres avec d'autres créateurs d'entreprise et experts pour évaluer la pertinence du projet et aider à prendre des décisions.

Le CIUAM a trois (3) programmes, à savoir :

- un programme « *Eveil Entrepreneurial* » pour faire découvrir le milieu de l'entrepreneuriat et ses valeurs fondamentales afin de lever les freins et démystifier l'entrepreneuriat, éveiller l'esprit d'initiative, développer des compétences entrepreneuriales et découvrir le parcours de l'entrepreneur ;
- un programme « *Pré-incubation* » pour l'appui à la formalisation de l'idée à un stade très précoce ; les entrepreneurs admis dans le programme de pré-incubation sont soutenus pour développer leur idée et produire un plan d'affaires bancable ; ils sont aussi appuyés dans la recherche de financement ; cette phase est de six (6) mois maximum.
- un Programme « *Incubation* » pour assurer et sécuriser le démarrage et le développement à moyen et long termes des entreprises ; l'incubation est d'une durée maximum de dix-huit (18) mois.

Les activités réalisées par le Centre sont les suivantes :

- 20 Projets accompagnés en pré-incubation ;
- 7 passent en incubation pour devenir des entreprises formelles ;
- plus 300 étudiants formés: Business model, Business Plan, Etude de marché, gestion, Pitch, etc. ;
- plus de 150 diplômés formés en techniques de recherche d'emplois ;
- plus de 50 diplômés formés en leadership ;
- plusieurs rencontres de sensibilisation avec les enseignants chercheurs, les chercheurs, les personnels administratifs et techniques (PAT) et les étudiants ;
- atelier de validation du module entrepreneuriat à déployer dans les offres de formation de l'UAM ;
- atelier de vulgarisation du même module ;
- plusieurs conférences animées.

❖ **Incubateur Oasis des entrepreneures**

L'Oasis, créé en août 2017 par Empowher et Véolia, est un lieu unique pensé et développé pour encourager les femmes et les jeunes à devenir des actrices et acteurs de changement et à s'impliquer activement dans la protection de l'environnement et pour l'autonomisation des femmes au Niger. Il s'agit de faire face aux enjeux environnementaux et climatiques de taille (raréfaction des ressources, baisse de fertilité des sols, problème de gestion des déchets dans la ville de Niamey...), et à l'immense défi que représente la lutte contre la pauvreté qui affecte en premier lieu les femmes (75% de la population en dessous du seuil de pauvreté en 2013).

WOMEN ACT est le programme d'incubation et d'accompagnement pour femmes entrepreneures développé par L'Oasis. Il vise à aider les femmes porteuses de projets à fort impact social et/ou environnemental à prendre confiance dans leur potentiel entrepreneurial et à structurer et décupler l'impact de leur projet. Il vise des femmes qui sont au niveau du stade de l'idée.

Il se compose comme suit :

- trois séminaires d'accélération d'une dizaine de jours chacun pour permettre aux incubées de propulser leur projet ;
- mise en relation avec une mentor, une femme entrepreneure inspirante de l'écosystème nigérien qui transmet ses compétences et conseils aux incubées ;
- ateliers d'expertes et soirées d'entrepreneures sur des thématiques précises liées à l'entrepreneuriat qui permettent aux incubées de renforcer leurs connaissances, de poser des questions à des personnes qui s'y connaissent dans leur domaine et de réseauter ;
- coaching, en « 1-to-1 », pour répondre à un besoin ponctuel, un blocage ou une interrogation particulière.

❖ **DLCoworking**

Créé par deux nigériennes, DLCoworking Niger (DLC), premier espace de co-working dédié aux femmes et aux jeunes, a ouvert ses portes en septembre 2017.

Ses axes d'intervention sont :

- promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ;
- mettre à disposition un espace de travail (coworking) ;
- être un centre d'incubation et d'accélération ;
- accompagner des projets répondant aux ODD ;
- accompagner et former les jeunes entrepreneurs ;
- rechercher des partenariats et le financement ;
- appuyer le développement commercial.

La vision de DLC est de révéler le potentiel nigérien ; sa mission est d'offrir un cadre de travail agréable et un accompagnement sur mesure aux femmes et aux jeunes entreprises et porteurs de projets.

En 2018, DLC a organisé, avec le concours de la Francophonie, la première rencontre réunissant tout l'écosystème entrepreneurial du Niger sur la thématique de l'entrepreneuriat au service des ODD. DLC incube actuellement les lauréates de son appel à projet ODD au féminin sur la thématique « Santé ».

Pour terminer la présentation des structures de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger, il convient de rappeler que la liste n'est pas exhaustive ; plusieurs autres acteurs interviennent, à des degrés divers. On peut citer :

- le Ministère du Commerce ;
- le Ministère de la Formation Professionnelle ;
- le Ministère de la Jeunesse et des Sports (à travers la CONFEGES) ;
- le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme ;
- le Ministère de la Renaissance Culturelle ;
- l'Association Nigérienne des Jeunes Entrepreneurs ;
- le Conseil National de la Jeunesse du Niger.

Après avoir présenté les activités et les structures de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, les développements qui vont suivre font ressortir les atouts et les limites du dispositif institutionnel.

1.2.3. Atouts et limites du dispositif institutionnel

Il convient de rappeler que le dispositif institutionnel concerne le cadre réglementaire et juridique mis en place spécifiquement pour la promotion de l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat des jeunes en particulier.

Il s'agit d'analyser d'une part les atouts du dispositif institutionnel et d'autre part ses limites.

1.2.3.1. Atouts du dispositif institutionnel

Comme cela a été souligné plus haut, d'importants progrès ont été réalisés depuis quelques années pour améliorer les climats des affaires. On peut citer entre autres les éléments ci-après qui constituent des atouts pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes :

- l'existence d'un Ministère en charge de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la création d'un Comité technique interministériel de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (COTIPEJ) ;
- l'adoption d'une Politique de Promotion du Secteur Privé ;
- l'adoption d'une Charte des PME ;
- l'installation un Guichet unique pour la création d'entreprises;
- la création des structures d'appui – conseil et d'accompagnement des projets d'entreprises (Maison de l'Entreprise, Incubateurs, Projets, etc.) dont certaines ont été présentées plus haut ;
- la simplification et l'allègement de la fiscalité.

Ces éléments ont certainement contribué à la forte augmentation du nombre de création d'entreprises et à l'amélioration du climat des affaires.

En effet, il est important de souligner que le Rapport Doing Business 2017 a vu une évolution appréciable des performances du Niger dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ; le pays a progressé de 10 places pour occuper la 150^{ème} place sur 190 économies.

Avec un total de six réformes comptabilisées, le Niger occupe la première place en Afrique Subsaharienne des pays qui ont fait plus de réformes entre 2015 et 2016.

Dans cette perspective, il faut noter que dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, la Maison de l'Entreprise a en charge la gestion de l'indicateur « création d'entreprises ».

Le Niger a connu une progression sur cet indicateur en passant du 132^{ème} rang dans le Doing Business 2016 au 88^{ème} rang mondial dans celui de 2017 ; et enfin dans le classement Doing Business 2018, notre pays a atteint la 24^{ème} place mondiale. Cette position place le Niger au 1^{er} rang africain dans la création d'entreprises.

Les réformes mises en œuvre concernant l'indicateur « création d'entreprises » sont relatives à la réduction du délai et du coût des formalités de création d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) d'une part et, d'autre part, la réduction des procédures en rendant facultatif le recours aux notaires lors de la création d'une SARL.

Ainsi, on peut noter :

- la création d'entreprises en moins de 72 heures et en un seul endroit (la SARL en 24 heures maximum);
- la possibilité de créer une SARL avec 5 000 FCFA qui est la part sociale exigée par l'Acte Uniforme OHADA pour la constitution d'une SARL;
- la possibilité de créer une SARL par acte sous seing privé;

- la possibilité de publication en ligne des avis de constitution de sociétés sur le site web de la Maison de l'Entreprise (www.mde.ne).

Le coût de création d'une entreprise ou une société à la Maison de l'Entreprise, réduit à 17.500 FCFA pour toutes les formalités à Niamey.

Mais ces atouts n'occulent pas les limites au dispositif institutionnel.

1.2.3.2. Limites du dispositif institutionnel

La recherche documentaire et les ateliers régionaux ont montré qu'il existe de nombreuses structures de soutien à l'entrepreneuriat qui accompagnent les porteurs de projets tant sur le plan technique que financier ; mais le dispositif institutionnel actuel contient encore des limites dont certaines sont évoquées ci-après.

- Faible coordination des actions des structures d'appui du fait que le Comité technique interministériel de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (COTIPEJ) n'est pas fonctionnel ; il n'existe aucun cadre de concertation au niveau régional ;
- Inadéquation des canaux de communication par rapport à la cible ;
- Insuffisance de démembrements des structures d'appui au niveau régional, départemental et local ;
- Inadéquation des conditions d'accès à l'accompagnement pour les jeunes ;
- Insuffisance de structures d'appui « spécifiques » aux jeunes porteurs de projets ;
- Insuffisance d'appuis financiers apportés aux jeunes ;
- Insuffisance du financement de l'Etat destiné à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Insuffisance de suivi des jeunes entreprises créées ;
- Inexistence d'un fonds régional d'appui aux jeunes entrepreneurs.

Au total, il convient de souligner, que malgré l'existence du Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes, une insuffisance de coordination des structures d'appui se manifeste.

Le déficit en communication est un maillon faible de la promotion économique et sociale, singulièrement celle de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural où il existe très peu de structures d'accompagnement.

De plus, les formalités de création d'entreprises restent relativement difficiles et coûteuses pour les jeunes, malgré les améliorations apportées par le guichet unique et les autres réformes. En effet, le guichet unique avec ses 17 500 FCFA comme frais de formalités n'est opérationnel qu'à Niamey ; au niveau des autres régions, il faut déboursier au moins quatre fois plus et les frais ne sont pas uniformes. Aussi, il faut attendre souvent six mois avant d'avoir le NIF car c'est toujours concentré à l'administration centrale. L'accès au foncier est difficile et coûteux pour les jeunes, en dépit du titre foncier Shéda ayant simplifié les conditions d'acquisition.

D'une manière générale, peu de moyens sont consacrés aux structures chargées de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes malgré la création du Ministère de l'entrepreneuriat de jeunes. Ce dernier dispose de très peu de moyens financiers et logistiques pour accomplir ses missions. Les rares activités réalisées sont financées par des partenaires selon leurs propres priorités.

Les jeunes entrepreneurs sont souvent confrontés à des problèmes de financement de leurs projets ; cela est dû à la méfiance et aux conditions exorbitantes qui sont exigées par les institutions de financement. L'absence de fonds de garantie, l'accès au marché public, l'acquisition des matières premières, l'accès aux terrains industriels sont autant de difficultés que rencontrent les jeunes entrepreneurs.

L'existence de nombreux acteurs démontre clairement que la promotion du secteur privé est une préoccupation partagée des pouvoirs publics et des partenaires au développement du Niger. Cependant, la mise en œuvre des initiatives n'a pas fait, jusqu'ici, l'objet d'une démarche de politique globale et cohérente.

De même, il n'existe aucun mécanisme central de suivi/évaluation de ces nombreuses actions entreprises en faveur des jeunes. Bien au contraire, plusieurs centres de décision interviennent dans l'élaboration et l'exécution des opérations et des programmes, ce qui conduit à un manque de lisibilité, mais aussi à une dispersion des efforts et des moyens. Or, l'entrepreneuriat et l'insertion des jeunes devraient s'intégrer à un cadre plus vaste d'une stratégie nationale dans ses dimensions économique, sociale et spatiale.

Le tableau suivant fait la synthèse de la Matrice Forces-Faiblesses-Opportunités et Menaces (FFOM) de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger.

Tableau 2 : Matrice FFOM de l'Entrepreneuriat des jeunes au Niger

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪L'engouement et l'intérêt des jeunes vis-à-vis de l'entrepreneuriat ▪L'existence des associations des jeunes ▪La jeunesse de la population et sa qualification dans divers domaines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪Le faible niveau d'alphabétisation ▪La faible culture entrepreneuriale ▪L'insuffisance des compétences techniques et entrepreneuriales ▪Le faible niveau d'information sur les opportunités ▪La faible capacité financière ▪Le faible taux de bancarisation
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪La volonté politique affichée par le gouvernement quant à l'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes ▪Le riche patrimoine historique et culturel exploitable par les jeunes ▪La qualité des produits artisanaux ▪Le potentiel considérable en minéraux ▪L'existence d'un Ministère en charge de l'entrepreneuriat des jeunes ▪L'adoption d'une politique de promotion du secteur privé ▪L'adoption de la Charte des PME ▪L'installation un guichet unique pour la création d'entreprises ▪L'existence des structures d'appui-conseil et d'accompagnement des projets d'entreprises ▪La simplification et l'allègement de la fiscalité ▪L'existence d'une compétition annuelle de détection et de promotion des jeunes talents. ▪La création du tribunal du commerce et du centre de médiation et d'arbitrage de Niamey et du CARFI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪La forte exposition aux risques climatiques ▪L'insécurité dans certaines zones du pays ▪L'enclavement du pays ▪L'insuffisance et obsolescence des infrastructures ▪Les préjugés socio-culturels ▪Le coût élevé de l'énergie ▪La difficulté d'accès au financement par les jeunes entrepreneurs ▪L'insuffisance de soutien aux jeunes entrepreneurs ▪Faible coordination des actions des structures d'appui ▪L'absence du Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes dans les régions ▪L'insuffisance de démembrements des structures d'appui au niveau régional, départemental et local ▪L'insuffisance de structures d'appui spécifiques aux jeunes porteurs de projets ▪L'insuffisance d'appuis financiers apportés aux jeunes ▪L'absence des textes d'application prévus par la Charte des PME ▪L'inadéquation des conditions d'accès à l'accompagnement pour les jeunes ▪L'insuffisance de suivi des jeunes entreprises créées ▪L'inadéquation des canaux de communication par rapport à la cible ▪L'inexistence d'un fonds régional d'appui aux jeunes entrepreneurs ▪L'insuffisance de la coordination des activités de l'entrepreneuriat des jeunes réalisées dans plusieurs structures ministérielles

L'analyse de cette matrice FFOM montre que les jeunes ont des points forts sur lesquels on peut s'appuyer pour améliorer leurs compétences. Ces points forts peuvent se résumer à l'importante proportion de jeunes au sein de la population et l'engouement et l'intérêt des jeunes vis-à-vis de l'entrepreneuriat. Cependant, pour une véritable promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, de nombreux défis doivent être relevés. Ils portent sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, le développement du capital humain jeune et la disponibilité et l'accessibilité au financement.

Il s'agit par conséquent de formuler des stratégies adéquates de nature à accélérer l'insertion des jeunes dans la production économique nationale. La seconde partie de ce document répond à ces préoccupations.

**DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA
PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES**

La promotion économique des jeunes se trouve directement liée aux possibilités offertes par le marché du travail et ses règles de fonctionnement, en raison des choix économiques des pouvoirs publics fondés sur le libéralisme, le désengagement de l'Etat et la promotion du secteur privé. Les orientations stratégiques s'inscrivent ainsi dans ce cadre global. Elles s'appuient sur le diagnostic stratégique et s'intègrent dans la vision et les priorités du Niger en matière d'entrepreneuriat des jeunes. Les objectifs, résultats et axes stratégiques, la mise en œuvre et le plan d'action et de financement seront présentés dans une approche de gestion axée sur les résultats (GAR).

2.1. VISION ET PRIORITES DU NIGER EN MATIERE D'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

La vision du Niger à l'horizon 2035, exprimée par la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), est formulée comme suit : « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire ».

Au niveau du Plan de Développement Economique et Social (PDES), l'objectif global est de « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ».

L'objectif spécifique, en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes est de « renforcer la résilience du système de développement économique et social ».

Dans l'Axe 3, Accélération de la croissance économique, il est prévu au Programme 5, Développement du secteur privé, le Sous-programme 5.7 qui concerne la Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes vise à : (i) faciliter l'accès des jeunes au crédit, notamment par la mise en place d'un fonds de garantie de financement des entreprises des jeunes, (ii) renforcer les structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs notamment les centres incubateurs, (iii) renforcer les capacités des jeunes promoteurs et entrepreneurs, (iv) poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse révisée et de son plan stratégique opérationnel dans son volet économique, (v) créer des emplois décents pour les jeunes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage (vi) mettre en place un programme de communication soutenu sur les opportunités d'affaires (PDES 2017-2021).

Dans un cadre plus global, le Niger adhère aux objectifs et programmes d'intégration continentale, régionale et sous-régionale ; il souscrit aux objectifs du NEPAD et aux ODD. Il s'inscrit dans la droite ligne de leur réalisation.

En lien avec la vision du Niger à l'horizon 2035 et les priorités en matière d'entrepreneuriat des jeunes, la vision du Gouvernement, à travers cette stratégie, est de « *Développer l'entrepreneuriat pour créer massivement de l'emploi aux jeunes afin de faire du Niger un pays émergent bâti sur une économie résiliente et moderne* ».

2.2. OBJECTIFS, RESULTATS ET AXES STRATEGIQUES

Se fondant sur la volonté du Gouvernement de faire appel à tous les leviers socio-économiques de développement pour combattre la pauvreté et tenant compte de la vision partagée et cohérente, la Stratégie de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes repose sur les objectifs et les axes stratégiques susceptibles de développer la création d'entreprises par les jeunes.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, au cours des dix (10) prochaines années, le Gouvernement vise les objectifs ci-après.

2.2.1. Objectifs

L'objectif général est de « *contribuer à la croissance économique inclusive par la création des PME/PMI des jeunes innovantes et compétitives* ».

L'objectif spécifique est de « *renforcer la résilience de l'écosystème entrepreneurial des jeunes au Niger* ».

2.2.2. Résultats stratégiques

L'impact final visé par la mise en œuvre de cette stratégie est « *l'amélioration des conditions de vie des jeunes par leur inclusion économique à travers l'entrepreneuriat* ».

Cette amélioration sera effective par la réalisation des effets globaux ci-après.

Le dispositif institutionnel et le cadre réglementaire en matière d'entrepreneuriat sont en faveur des jeunes entrepreneurs.

L'accompagnement des jeunes porteurs de projets et des jeunes entrepreneurs, l'appui aux structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et les réformes administratives, etc. sont efficaces.

Les capacités techniques des jeunes sont renforcées et la culture entrepreneuriale est ancrée au sein de la population nigérienne.

L'alignement des programmes de développement entrepreneurial avec le programme national d'éducation se fait de manière à développer très tôt l'esprit d'entreprise chez les jeunes ; des campagnes de sensibilisation seront lancées pour souligner l'intérêt que présente l'entrepreneuriat pour la société et remédier aux préjugés culturels et promouvoir les possibilités offertes en matière d'entrepreneuriat aux niveaux national, régional et local.

Les financements des projets des jeunes sont disponibles et accessibles aux jeunes.

Cela est possible par la création d'un Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (FONPREJ).

Tableau 3 : Chaînes des résultats de la stratégie

Résultats à court terme (Produits)	Résultats à moyen terme (Effets)	Résultat à long terme (Impact)
Produit 1 : Le dispositif institutionnel et le cadre réglementaire sont renforcés	Le dispositif institutionnel et le cadre réglementaire en matière d'entrepreneuriat sont en faveur des jeunes entrepreneurs	Les conditions de vie des jeunes sont améliorées par l'inclusion économique à travers l'entrepreneuriat.
Produit 2 : La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes	Les capacités techniques des jeunes sont renforcées et la culture entrepreneuriale est ancrée au sein de la population nigérienne	
Produit 3 : Les opportunités économiques et événementielles sont exploitées en faveur de l'entrepreneuriat		
Produit 4 : Des ressources conséquentes et adaptées au financement des projets d'entreprise portés par les jeunes sont disponibles	Les financements des projets des jeunes sont disponibles et accessibles aux jeunes	
Produit 5 : Les mécanismes d'accès aux ressources de financement pour les jeunes porteurs de projets sont renforcés		

Pour atteindre ces différents résultats, trois (3) axes stratégiques sont formulés. Chacun est composé de plusieurs lignes d'actions prioritaires. L'opérationnalisation de celles-là se fera par l'exécution d'un certain nombre d'activités.

2.2.2. Axe stratégique 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes

Les jeunes subissent une multitude de contraintes administratives susceptibles de les freiner dans la mise en œuvre de leurs projets de création et de développement d'entreprises (inscription au registre du commerce, démarches auprès de l'administration fiscale, obtention d'approbations d'investissement et de patentes, respect des règles en matière de droit d'auteur et de brevet, obtention de locaux, formalités de dédouanement, etc.).

En général, les jeunes entrepreneurs peu expérimentés sont découragés par la complexité des règles fiscales, ou habités par la peur d'être en infraction vis-à-vis

de la loi et de devoir cesser leurs activités. De plus, il n'existe pas de mécanismes de soutien permettant d'opérer une transition en douceur de l'école à la création d'une entreprise.

Des procédures d'inscription au registre du commerce non uniformes, complexes et souvent très coûteuses constituent un empêchement majeur pour les jeunes. Cette complexité est souvent imputable à la bureaucratie excessive, à la corruption et au manque de transparence ou de responsabilisation.

La possibilité pour les jeunes de créer des entreprises ou de développer des activités est déterminée par leur environnement institutionnel, réglementaire, financier et fiscal.

Les lignes d'actions prioritaires (LAP) ci-après ont été identifiées.

2.2.2.1. LAP 1 : Améliorer et renforcer le dispositif de pilotage et de mise en œuvre des actions de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes

- Opérationnalisation du dispositif de pilotage de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Création d'un Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes ;
- Renforcement de la synergie gouvernementale autour de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Renforcement des capacités des différentes structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs ;
- Création et/ou dynamisation de structures d'Appui-Conseil-Accompagnement spécifiques aux jeunes porteurs de projets au sein des représentations régionales des chambres de commerce et d'agriculture ;
- Renforcement de la coordination et harmonisation des interventions des structures d'Appui-Conseil-Accompagnement de manière à offrir des prestations de service d'appui intégrées pendant la phase de réalisation et d'exploitation de l'entreprise ;
- Mise en place de cadres de concertation au niveau régional sur l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Développement du réseautage et renforcement du dispositif public et privé en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes.

2.2.2.2. LAP 2 : Réduire les contraintes juridiques et administratives, afin de faciliter la création et le développement d'entreprises créées par les jeunes dans l'ensemble des régions

- Allègement et simplification accrue des formalités de création d'entreprises par les jeunes ;
- Extension du Guichet Unique de Création d'entreprises au niveau des régions ;
- Adoption de mesures fiscales incitatives spécifiques à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;

- Institution d'un quota pour les entreprises naissantes dans tous les marchés publics ;
- Adoption du Small Business Act;
- Mise en œuvre effective de la Charte des PME ;
- Accroissement de l'accessibilité et de la transparence des services des impôts ainsi que l'amélioration de la communication avec les jeunes entrepreneurs.

2.2.2.3. LAP 3 : Promouvoir les valeurs de l'entrepreneur citoyen

- Développement de la culture et des principes d'éthique et de professionnalisme.

2.2.3. Axe stratégique 2 : Renforcement des compétences et capacités des jeunes en entrepreneuriat.

Les jeunes sont, dans leur grande majorité, soit analphabètes, soit diplômés de l'enseignement général. Leur milieu de vie n'a pas une culture entrepreneuriale moderne suffisante.

Les analphabètes pensent en général à se lancer dans le commerce ou dans les métiers manuels occasionnels.

Les jeunes diplômés visent principalement à intégrer la fonction publique ou tout au moins à embrasser un travail salarié. L'idée d'entreprendre ne leur vient que quand ils ne trouvent pas d'emploi salarié. En dehors de l'apprentissage à proprement parler, il y a des efforts à déployer pour transformer les mentalités des jeunes.

Pour créer une entreprise prospère, l'entrepreneur a besoin de certaines compétences non cognitives. Il s'agit de l'ingéniosité, la créativité, la flexibilité, la détermination, l'aptitude à la pensée critique, l'esprit de la décision et d'initiative et la concentration. Ces compétences sont précisément de plus en plus nécessaires aux jeunes pour survivre dans un monde du travail en pleine mutation où l'emploi à vie est une réalité du passé.

La structure chargée de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur doit conseiller les éducateurs pour l'élaboration de programmes de formation à l'entrepreneuriat afin qu'ils puissent aider les étudiants à acquérir les qualités et les compétences nécessaires et à développer l'esprit d'entreprise.

Souvent, les jeunes entrepreneurs se lancent dans l'entrepreneuriat dans des domaines ne relevant pas de leur formation ; il convient donc de renforcer leurs capacités dans le domaine technique et à la gestion d'entreprises.

Les perceptions sociales et la perception de la légitimité de l'entrepreneuriat sont des facteurs importants qui favorisent ou, au contraire, freinent la volonté d'entreprendre.

Une culture qui valorise l'entrepreneuriat est fondamentale pour les jeunes entrepreneurs. La manière dont les jeunes perçoivent l'entrepreneuriat dépend surtout du milieu dont ils sont issus, de leur place sur le marché du travail ainsi

que de la réputation, de l'acceptation et de la crédibilité du domaine d'activités qui est le leur.

Les lignes d'actions prioritaires (LAP) sont nécessaires pour avoir des résultats. Elles auront à la fois un contenu informatif, formatif et sensibilisateur. Les jeunes seront informés et sensibilisés aux opportunités et aux occasions qui s'offrent à eux aux niveaux national et international. Ils seront collés à l'actualité sur les sujets relatifs à l'entrepreneuriat (financement, débouchés, emplois, technologies, promotion de produits, matières premières, foires internationales des produits, etc.).

2.2.3.1. LAP 1 : Entreprendre des actions de sensibilisation sur la thématique de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes

- Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'entrepreneuriat (caravanes, campagnes médiatiques et digitales, etc.);
- Initiation de la Semaine de l'Entrepreneuriat;
- Intégration d'un programme de formation à l'esprit d'entreprise dans les centres de formation non formels (écoles coraniques, centres d'éducation alternatifs, etc.);
- Elaboration de sessions d'éveil entrepreneurial dans les milieux des jeunes (milieux scolaire, urbain, rural, associatif, etc.);
- Création et maintien d'une plateforme dynamique en ligne pour faciliter l'accès à l'information (législation, marché, campagne de sensibilisation, etc.).

2.2.3.2. LAP 2 : Entreprendre des actions de formation des jeunes en entrepreneuriat

- Inscription de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le curricula pour maîtriser les outils de base à partir du primaire ;
- Développement de modules de formation sur l'entrepreneuriat suivant les phases de développement de l'entreprise ;
- Organisation de sessions de formation des jeunes en management, élaboration de plan d'affaires, développement personnel, leadership, fiscalité, TIC, structuration d'entreprises, etc.
- Création de centres incubateurs dans les universités.

2.2.3.3. LAP 3 : Valoriser les modèles de réussite des jeunes entrepreneurs

- Définition de critères objectifs d'identification des jeunes entrepreneurs modèles ;
- Organisation par région d'évènements pour primer les jeunes entrepreneurs modèles ;
- Donation de primes aux meilleurs modèles de chaque région durant la Journée Nationale dédiée à la jeunesse.

2.2.3.4. LAP 4 : Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs prioritaires selon les spécificités

- Actualisation et vulgarisation de métiers porteurs répertoriés par région ;
- Valorisation de métiers tabous répertoriés par région ;
- Développement de plateformes d'échanges et mise en relation entre les jeunes entrepreneurs et les entrepreneurs expérimentés ;
- Développement d'un système de mentorat entre les grandes entreprises, d'une part, et les entreprises des jeunes ayant des produits complémentaires, d'autre part ;
- Systématisation des stages en entreprise pour tous les étudiants des universités et autres structures de formation ;
- Suivi/coaching des jeunes entrepreneurs par des entrepreneurs expérimentés du domaine ;
- Affectation des jeunes appelés du Service civique national dans les entreprises ;
- Création de Centres de Promotion de l'Agripreneuriat dans chaque région ;
- Appui et organisation des jeunes à la création d'entreprises dans le domaine de la production et de la transformation ;
- Accompagnement des jeunes entrepreneurs à la certification et la commercialisation de leurs produits.

2.2.3.5. LAP 5 : Exploiter les opportunités offertes par les évènements afin de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes

- Création d'un répertoire des grands évènements nationaux et internationaux (FONAF, SAFEM, Festival de l'Air, Camps des jeunes, FIJEV, ...) ;
- Sensibilisation sur la thématique de l'entrepreneuriat autour des grands évènements nationaux et internationaux ;
- Sensibilisation sur les métiers porteurs par région autour des grands évènements régionaux ;
- Déconstruction des préjugés sur les métiers tabous à travers la communication pour un changement social et de comportement ;
- Organisation d'expositions des produits des jeunes entrepreneurs autour des grands évènements.

2.2.4. Axe stratégique 3 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des financements aux jeunes

L'insuffisance de fonds de démarrage est l'un des problèmes les plus fréquemment cités par les jeunes qui cherchent à créer leur entreprise. Entre les connaissances et les compétences acquises par le jeune entrepreneur et le monde complexe du financement de démarrage qui exige une grande familiarité avec la finance, le fossé est parfois bien large.

Les faits montrent que les principales sources de fonds de démarrage pour les jeunes entrepreneurs sont l'épargne/les actifs personnels, les salaires passés ou l'argent prêté ou donné par des amis et des membres de la famille.

Faute de fonds propres, d'antécédents en tant qu'emprunteur, de sûreté ou de garanties suffisantes pour obtenir des prêts ou des lignes de crédit, les entreprises créées par des jeunes sont souvent considérées comme des investissements particulièrement risqués, d'où la difficulté d'obtenir un financement. Par ailleurs, les prêts accordés avec des garanties limitées ou nulles (à l'exception d'un plan d'entreprise viable) sont assortis de taux d'intérêt et de commissions très élevés.

En raison de leur âge, il est peu probable que les jeunes aient l'expérience, les antécédents ou les compétences commerciales recherchés par les banques ou d'autres institutions financières pour juger de leur solvabilité. Le fonds de garantie pour la jeunesse est une initiative qui permettrait de faciliter l'accès au crédit à travers un « contrat plan Etat - Régions (Collectivités Territoriales) ». Il s'agit de créer les conditions d'accompagnement pour l'émergence de l'entrepreneuriat des jeunes (jeunes ruraux, diplômés notamment ceux des Centres de Formation aux Métiers, migrants ayant acquis une expertise par expérience) en vue de leur insertion socioéconomique.

La majorité des jeunes sont issus des milieux pauvres ; ils ne possèdent pas de fonds propres ou des biens pouvant constituer des garanties bancaires. Or, le système bancaire classique conditionne les prêts à des apports propres hors de portée des jeunes promoteurs. De plus, les banques exigent des garanties dont la valeur monétaire est parfois égale aux prêts sollicités. Or, les jeunes ont besoin des crédits remboursables dans le moyen et long termes.

Les lignes d'actions prioritaires suivantes sont nécessaires pour l'atteinte aux résultats escomptés.

2.2.4.1. LAP 1 : Créer un fonds de développement de l'entrepreneuriat des jeunes

- Conduite d'une étude de faisabilité ;
- Elaboration et adoption de textes appropriés ;
- Mise en place de l'unité de gestion du fonds.

2.2.4.2. LAP 2 : Assurer la mobilisation et le suivi des ressources

- Allocation d'un budget conséquent à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Mobilisation et alignement des partenaires techniques et financiers, des investisseurs, de la diaspora et des acteurs locaux autour de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Mise en place d'une unité de communication adaptée ;
- Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation.

2.2.4.3. LAP 3 : Diversifier les outils de financement des projets des jeunes

- Identification des outils innovants et inclusifs ;
- Elaboration des mécanismes de financement par outil.

2.2.4.4. LAP 4 : Adapter les conditions d'accès au financement pour les jeunes

- Révision des textes existant pour prendre en compte les préoccupations des jeunes (Code des investissements, Charte des PME/PMI, Code de marchés publics, etc.) ;
- Définition de critères compétitifs d'éligibilité au financement des projets des jeunes ;
- Conduite de plaidoyers auprès des institutions financières (banques et système financiers décentralisés).

2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Au regard des actions à entreprendre dans le cadre de la présente stratégie, il s'avère capital de préciser les groupes cibles et de mettre en place des dispositifs efficaces de pilotage et de suivi-évaluation.

2.3.1. Groupes cibles

Le Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger vise essentiellement *les jeunes nigériens (femmes et hommes) âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus, à titre individuel ou collectif, en milieu rural ou urbain, désireux de créer ou de développer une activité économique sous forme d'entreprise.*

Ce faisant, la stratégie met un accent tout particulier sur l'égalité des chances entre tous les jeunes devant les opportunités, les responsabilités et les actions y relatives. Elle s'adresse directement aux groupes de population ci-après.

2.3.1.1. Cibles directes

- Jeunes porteurs de projets d'entreprises, individuellement ou collectivement ;
- Jeunes entrepreneurs en activité (formel ou non) désireux de développer leurs activités économiques ;
- Jeunes actuellement au chômage ou sous-employés souhaitant valoriser leurs compétences dans le cadre de la création d'entreprises ;
- Jeunes urbains et ruraux ;
- Jeunes diplômés ou non ;
- Jeunes scolarisés, non scolarisés ou déscolarisés.

2.3.1.2. Cibles indirectes

- Population en général ;
- Structures, organismes, établissements et personnes physiques agréés offrant des services d'appui aux jeunes entrepreneurs ;
- Organisations professionnelles, associations, ONG et structures de la société civile intervenant en faveur de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes ;
- Médias ;
- Collectivités territoriales ;
- Diaspora ;
- Médias.

2.3.2. Dispositif de suivi-évaluation

En faisant de la promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes une de ses priorités de développement économique et social et par conséquent de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement marque sa volonté de conférer aux jeunes un rôle stratégique au sein des politiques qu'il entend mettre en œuvre à travers la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI).

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes sous forme de Fonds va faciliter non seulement la mobilisation des ressources, mais aussi, rendre claires les règles d'intervention des différents acteurs publics, parapublics, privés et ceux de la société civile.

Afin de garantir des résultats probants, la stratégie sectorielle favorisera l'émergence des réseaux des acteurs et partenaires de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, afin d'améliorer leur représentativité. Elle sera également soutenue par le dispositif institutionnel et organisationnel décrit ci-après.

2.3.2.1. Comité Technique Interministériel

Le Comité Technique Interministériel national de pilotage est présidé par le Ministère en charge de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

Il comprend :

- les représentant des Ministères techniques impliqués dans la promotion des jeunes et de l'emploi (Ministères en charge de la Jeunesse et des Sports, du Commerce, de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, de la Formation Professionnelle, de la Promotion de la Femme, de la Renaissance Culturelle, etc.) ;
- les représentants des Ministère en charge du Plan, de l'Economie et des Finances ;
- les représentants des organisations de la société civile œuvrant en faveur de la promotion des jeunes, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, ainsi que des jeunes (Association Nigérienne de Jeunes Entrepreneurs, Conseil National de la Jeunesse, etc.).

Il est chargé de veiller à la dynamique transversale et coordonnée du développement de l'entrepreneuriat des jeunes, des orientations et des choix stratégiques. A ce titre, il définit la stratégie de plaidoyer, informe et sensibilise le public sur les enjeux de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

Il se réunit une fois par semestre afin d'apprécier l'état d'avancement des actions du semestre écoulé, d'apporter les corrections nécessaires et de décider des orientations et actions pour la période à venir. Il rend compte au Ministre de tutelle et aux partenaires impliqués, à travers un rapport trimestriel.

2.3.2.2. Comité Technique National

Le Comité Technique National est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

Il est composé des différents techniciens des Ministères cités plus haut, des représentants des structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et des représentants de ces derniers.

Il est chargé de :

- planifier les activités de mise en œuvre de la stratégie ;
- harmoniser les outils de suivi, accompagnement et financement des jeunes entrepreneurs ;
- contribuer techniquement à la mise de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat de Jeunes ;
- servir de cadre de concertation des acteurs de promotion de l'entrepreneuriat de jeunes.

Il se réunit une fois par trimestre. Néanmoins, le Fonds peut se réunir en sessions extraordinaires à chaque fois qu'il le juge nécessaire.

2.3.2.3. Comités Techniques Régionaux

Les Comités Techniques Régionaux ont les mêmes attributions au niveau régional que le Comité Technique National. Conformément aux textes relatifs à la décentralisation, il sera présidé par les Présidents des Conseils Régionaux.

De plus, **des Comités Régionaux de Pilotage** chargés du suivi de l'exécution des actions prévues par les opérateurs sont créés. Ils ont la même configuration que le Comité National et sont chargés de recenser les difficultés et produire les statistiques. Ils se réunissent une fois par trimestre en vue de préparer un rapport à l'attention du Comité national.

2.3.2.4. Ministère de Tutelle

Le Ministère de Tutelle est celui qui a la charge de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Il est pleinement responsable de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Il est chargé du suivi de l'exécution des décisions du Comité National et des activités du Fonds. Il rend compte au Gouvernement par un rapport trimestriel.

2.3.2.5. Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes

Le Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes sera créé pour la mise en œuvre de la présente stratégie. Il sera doté d'une **Unité de gestion**. Il s'agit d'une structure légère (en termes de nombre d'agents) sous la tutelle du Ministère en charge de l'entrepreneuriat des jeunes et est chargé de l'exécution de la stratégie.

Il fait exécuter les actions par les opérateurs agréés et s'assure de la bonne exécution des tâches. Il assure le suivi-évaluation à travers le suivi des conventions d'exécution signées avec les structures spécialisées, ainsi que les performances des entreprises créées. Il prépare un rapport trimestriel d'exécution, comportant les appréciations, les difficultés et les suggestions d'amélioration ou d'orientation au Comité National et aux partenaires impliqués.

L'Unité de gestion de la mise en œuvre de la stratégie a également pour mission la mobilisation des ressources.

2.3.3. Mobilisation des ressources

Le coût de la mise en œuvre des cinq premières années de la stratégie (2020-2024) est estimé à 18 milliards 575 millions de FCFA.

Au regard de sa volonté de favoriser l'épanouissement des jeunes, le Gouvernement entend faire de la mise en œuvre de cette stratégie une de ses actions prioritaires. Dans cette perspective, il veillera à la maîtrise totale des actions à entreprendre et leur exécution par l'expertise nationale, ainsi qu'à la mobilisation rapide et effective des ressources. C'est pourquoi, les fonds du budget national seront mis à contribution dès janvier 2020, en vue d'accélérer le démarrage des activités.

Le financement sera assuré par le budget national et les partenaires au développement dont plusieurs interviennent déjà en faveur des jeunes, à travers de multiples projets et programmes.

Le Ministère en charge de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes, avec la collaboration des Ministères en charge du Plan et des Finances, prendra les contacts nécessaires avec les partenaires techniques et financiers ciblés.

Dans cette perspective, un système de suivi de la mobilisation des ressources internes et des requêtes de financement sera mis en place au sein du Ministère.

2.3.4. Risques de la mise en œuvre de la stratégie

Le risque majeur qui pourrait contrarier la mise en œuvre de la Stratégie de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes est l'indisponibilité du financement.

Le deuxième risque est lié à la coordination des activités entre le Ministère de tutelle et les autres Ministères qui mènent déjà des actions de promotion de l'entrepreneuriat de jeunes.

Le troisième risque qui pèse sur la mise en œuvre de la stratégie pourrait provenir de la faiblesse des capacités des ressources humaines en charge de l'exécution et du suivi-évaluation des activités.

Pour trouver des pistes de solutions permettant d'atténuer ces risques, il est proposé au Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes d'organiser, avant toute activité, des ateliers de réflexion sur la mobilisation des ressources (financières et humaines) et la coordination des activités entre les principaux acteurs de l'écosystème entrepreneurial au Niger.

2.4. PLAN D' ACTIONS ET DE FINANCEMENT (5 premières années)

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES																
Produits	Actions	Activités	Quantité	Coût unitaire (millions de FCFA)	Coût total (millions de FCFA)	Financement acquis (millions de FCFA)			Financement à rechercher (millions de FCFA)	Répartition annuelle du coût total (millions de FCFA)						
						Etat	PTF			2020	2021	2022	2023		2024	
Le dispositif institutionnel et réglementaire est renforcé	Améliorer et renforcer le dispositif de pilotage et de mise en œuvre des actions de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes	Opérationnalisation du dispositif de pilotage de l'entrepreneuriat des jeunes			300											
		Création d'un Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes														
		Renforcement de la synergie gouvernementale autour de l'entrepreneuriat des jeunes														
		Renforcement de capacités des différentes structures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs														
		Création et/ou dynamisation de structures d'Appui-Conseil-Accompagnement spécifiques aux jeunes porteurs de projets au sein des représentations régionales des chambres de commerce et d'industrie														
		Renforcement de la coordination et harmonisation des interventions des														

		structures Appui-Conseil-Accompagnement de manière à offrir des prestations de service d'appui intégrées pendant la phase de réalisation et d'exploitation de l'entreprise													
		Normalisation et harmonisation des outils et des méthodologies d'intervention des structures d'Appui-Conseil-Accompagnement et formation des acteurs à leur utilisation													
	Réduire les contraintes juridiques et administratives, afin de faciliter la création et le développement d'entreprises par les jeunes dans l'ensemble des régions	Allègement et simplification accrue des formalités de création d'entreprises par les jeunes			275										
		Extension du Guichet Unique de création d'entreprises au niveau des régions													
		Adoption de mesures fiscales incitatives spécifiques à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes													
		Institution d'un quota pour les entreprises naissantes dans tous les marchés publics													
		Adoption et mise en œuvre effective du Small Business Act et la Charte des PME													
	Promouvoir les valeurs	Développement de la culture et des principes d'éthique et de professionnalisme			515										

	de l'entrepreneur citoyen	Etablissement d'une base de données des jeunes entrepreneurs ayant reçu des prix ou des subventions													
		Mise en place des mécanismes de regroupement des jeunes entrepreneurs en consortium													
Sous-Total					1 090										
AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET CAPACITES TECHNIQUES DES JEUNES EN ENTREPRENEURIAT															
La culture entrepreneuriale est développée chez les jeunes	Entreprendre des actions de sensibilisation sur la thématique de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes	Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'entrepreneuriat (caravanes, campagnes médiatiques et digitales)	5	75	375					75	75	75	75		
		Initiation de la Semaine de l'Entrepreneuriat													
		Intégration d'un programme de formation à l'esprit d'entreprise dans les centres de formation non formels (écoles coraniques, centres d'éducation alternatif, etc.)	1	50	50					10	10	10	10		
		Elaboration de sessions d'éveil entrepreneurial dans tous les milieux jeunes (milieux scolaire, urbain, rural, associatif, etc.)	255	5	1 275					255	255	255	255		
		Création et maintien d'une plateforme dynamique en ligne pour faciliter l'accès à l'information (législation, marché, campagne de sensibilisation, etc.)	1	25	25					5	5	5	5		
	Entreprendre des actions de	Développement de modules de formation sur l'entrepreneuriat suivant les phases de développement de l'entreprise	5	5	25					5	5	5	5		

	formatio n des jeunes en entrepre neurial	Organisation de sessions de formation des jeunes en management, élaboration de plan d'affaires, développement personnel, leadership, fiscalité, TIC, structuration d'entreprises, etc. Création de centres incubateurs dans les universités	80	5	400					80	80	80	80
		Inscription de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le curricula pour maîtriser les outils de base à partir du primaire	1	25	25					5	5	5	5
	Valoriser les modèles de réussite des jeunes entrepre neurs	Définition de critères objectifs d'identification des jeunes entrepreneurs modèles	1	15	15					30	30	30	30
		Organisation par région d'événements pour primer les jeunes entrepreneurs modèles	40	5	200					40	40	40	40
		Donation de primes aux meilleurs modèles de chaque région durant la Journée Nationale dédiée à la jeunesse	5	80	400					80	80	80	80
Les opportuni tés économiq ues et évèneme ntielles sont exploitée s en faveur de	Promouv oir l'entrepre neurial des jeunes dans les secteurs prioritair es selon les	Actualisation et vulgarisation des métiers porteurs répertoriés par région	1	100	100					200	200	200	200
		Valorisation des métiers tabous répertoriés par région	1	100	100					200	200	200	200
		Développement de plateformes d'échange et mise en relation entre les jeunes entrepreneurs et les entrepreneurs expérimentés	1	100	100					200	200	200	200

l'entrepreneuriat	spécificités	Développement d'un système de mentorat entre les grandes entreprises, d'une part, et les entreprises des jeunes ayant des produits complémentaires, d'autre part.	1	50	50					10	10	10	10	
		Systematisation de stages en entreprise pour tous les étudiants des universités et autres structures de formation ;												
		Suivi/coaching des jeunes entrepreneurs par des entrepreneurs expérimentés du domaine												
		Affectation au niveau des entreprises des jeunes appelés du service civique national afin de le rendre plus efficace et profitable aux jeunes	1	200	200						40	40	40	40
		Création de Centres de Promotion de l'Agripreneuriat dans chaque région	8	175	1 400						175	175	350	350
		Appui et organisation des jeunes à la création d'entreprises dans le domaine de la production et de la transformation	1	350	350						70	70	70	70
	Exploiter les opportunités offertes par les événements afin de promouvoir	Création d'un répertoire des grands événements nationaux et internationaux (FONAF, SAFEM, Festival de l'Air, Camps des jeunes, FIJEV, etc.)	1	150	150						30	30	30	30
		Sensibilisation sur la thématique de l'entrepreneuriat autour des grands événements nationaux et internationaux	20	5,0	100						20	20	20	20
		Sensibilisation sur les métiers	40											

	l'entrepreneuriat des jeunes	porteurs par région autour des grands événements régionaux		5	200					40	40	40	40
		Déconstruction des préjugés sur les métiers tabous à travers la communication pour un changement social et de comportement	5	15	75					15	15	15	15
		Organisation d'expositions des produits de jeunes entrepreneurs autour des grands événements	50	5	250					50	50	50	50
Sous-Total 2					5 865	-	-	-	-	1068	1068	1024	1024
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE ET DE L'ACCES AU FINANCEMENT													
Des ressources conséquentes et adaptées au financement des projets d'entreprise portés par les jeunes sont disponibles	Créer un fonds de développement de l'entrepreneuriat des jeunes	Conduite une étude de faisabilité	1	50	50			50	50				
		Élaboration et adoption des textes	1	20	20			20	20				
		Mise en place l'Unité de gestion du fonds	1	750	750			750	750	10	10	10	10
	Assurer la mobilisation et le suivi des ressources	Allocation d'un budget conséquent à l'entrepreneuriat des jeunes	1	1000	1000			1000	1000	100	100	300	205
		Mobilisation des partenaires techniques et financiers, des investisseurs, la Diaspora, et les acteurs locaux	1	300	300			300	300	70	50	60	60
		Mise en place d'une unité de communication adaptée	1	150	150			150	150	30	30	30	30
	Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation	1	150	150			150	150	30	30	30	30	

Les mécanismes d'accès aux ressources de financement pour les jeunes porteurs des projets sont renforcés	Diversifier les outils de financement des projets des jeunes	Identification d'outils innovants et inclusifs	1	50	50				50	50				
			1	50	50				50	50				
	Adapter les conditions d'accès au financement pour les jeunes	Elaboration de mécanismes de financement par outil												
		Révision des textes existants pour les rendre jeunes sensibles (Code des Investissements, Charte des PME/PMI, Code de marchés publics, etc.)	1	50	50				50	50				
		Définition des critères compétitifs d'éligibilité au financement (jeunes sensibles)	1						-	-				
	Conduite des plaidoyers auprès des institutions financières (banques et SFD)	1	50	50				50						
TOTAL								11620	-	-				
								11620	150	150	326	276		
Total Général								18575						

BIBLIOGRAPHIE

1. **Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger**, *Small Business Act, Le Rôle du Secteur Privé National dans le Développement des Secteurs Minier et Pétrolier*, 2015, 40 p.
2. **CIPMEN**, *Cartographie et diagnostic des micro-entreprises au Niger*, 2018.
3. **CIPMEN**, *Étude de marché et identification des filières porteuses dans les zones d'intervention*, 2018, 21p.
4. **CIPMEN**, *Rapport d'activités*, 2017, 31 p.
5. **CIPMEN**, *Rapport de l'étude sur les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat*, 2018, 31 p.
6. **Commonwealth Youth Programme**, *Commonwealth Guiding Framework for Youth Enterprise*, Commonwealth secretariat. London, 2013, 40 p.
7. **FAO**, *Promotion des emplois décentés chez les jeunes en milieu rural et l'entrepreneuriat dans les secteurs Agricole et agro-alimentaire au Niger*, 2018, 165 p.
8. **Institut National de la Statistique**, *Fiche sur l'évolution des principaux indicateurs sociodémographiques et agrégats macroéconomiques du Niger*, 2018.
9. **Institut National de la Statistique**, *Le Niger en chiffres*, 2014.
10. **Institut National de la Statistique**, *Statistique du Niger, 2007-2011*.
11. **John F. May Soumana Harouna et Jean-Pierre Guengant**, I.R.D. *Nourrir, éduquer et soigner tous les Nigériens. La démographie en perspective*, 2004, 120 p.
12. **Le Bissonais Anne**, *Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger : état des lieux et pistes d'action*. Coll. Études et travaux, série en ligne n° 26, Éditions du Gret, www.gret.org, 2010, 64 p.
13. **Ministère de l'Entrepreneuriat de Jeunes**, *Rapport de mise en œuvre du PDES 2017-2021*, 2018, 15 p.
14. **Ministère de la Jeunesse et des Sports**, *Politique Nationale de Jeunesse*, 2015
15. **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture**, *Plan Stratégique Sectoriel de Mise en œuvre de la Politique Nationale de Jeunesse 2011-2015*, 2011, 49 p.
16. **Ministère de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs et de la Réforme des Entreprises Publiques**, *Cadre Stratégique National de Promotion de l'entrepreneuriat des Jeunes au Niger*, 2008, 61 p.
17. **Ministère des enseignements professionnels et techniques**, *Schéma Directeur National d'Orientation et d'Insertion Professionnelles des Jeunes et des Adultes par la Formation Professionnelle et Technique au Niger (SDNOIP)*, 2016, 73 p.
18. **Ministère du Plan** : *Plan de Développement Economique et Social 2017-2021*, 2016.

- 19. Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (INS/BCR), *Rapport d'analyse, Thème : Situation socioéconomique des jeunes au Niger, 2011.***
- 20. NASSOUROU Delou, *Etude sur un diagnostic exhaustif des risques climatique au Niger, 2016, 65 p.***
- 21. NEPAD, *Cartographie des institutions publiques et privées travaillant à la création d'emplois pour les jeunes, août 2016 ;***
- 22. OUSMANE IDA, Ibrahima, *L'emploi des jeunes dans les grandes villes du Niger : une analyse à partir des données du recensement de 2012.* Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, 2015, 68 p.**

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ii
LISTE DES FIGURES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES ENCADRÉS	iv
RESUME.....	v
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES AU NIGER.....	4
1.1. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL	6
1.1.1. Opportunités à l'entrepreneuriat des jeunes au Niger.....	6
1.1.2. Contraintes à l'entrepreneuriat des jeunes au Niger	7
1.2. ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	10
1.2.1. Acteurs et activités de promotion selon le processus entrepreneurial ..	10
1.2.1.1. Acteurs intervenant à la phase d'idée ou de projet.....	10
1.2.1.2. Acteurs intervenant à la phase de création d'entreprises	10
1.2.1.3. Acteurs intervenant à la phase de démarrage	11
1.2.1.4. Acteurs intervenant à la phase de structuration d'entreprise	12
1.2.1.5. Acteurs intervenant à la phase de croissance	12
1.2.2. Présentation des structures de promotion de l'entrepreneuriat.....	15
1.2.2.1. Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes	15
1.2.2.2. Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi.....	17
1.2.2.3. Maison de l'Entreprise	19
1.2.2.4. Centres incubateurs	22
1.2.3. Atouts et limites du dispositif institutionnel.....	26
1.2.3.1. Atouts du dispositif institutionnel.....	27
1.2.3.2. Limites du dispositif institutionnel	28

DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA	
PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES	32
2.1. VISION ET PRIORITES DU NIGER EN MATIERE D'ENTREPRENEURIAT	
DES JEUNES	33
2.2. OBJECTIFS, RESULTATS ET AXES STRATEGIQUES	34
2.2.1. Objectifs	34
2.2.2. Axe stratégique 1 : Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes	35
2.2.3. Axe stratégique 2 : Renforcement des compétences et capacités des jeunes en entrepreneuriat	37
2.2.4. Axe stratégique 3 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des financements aux jeunes.....	40
2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	41
2.3.1. Groupes cibles	41
2.3.1.1. Cibles directes.....	42
2.3.1.2. Cibles indirectes	42
2.3.2. Dispositif de suivi-évaluation	42
2.3.2.1. Comité Technique Interministériel	42
2.3.2.2. Comité Technique National	43
2.3.2.3. Comités Techniques Régionaux.....	44
2.3.2.4. Ministère de Tutelle	44
2.3.2.5. Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.....	44
2.3.3. Mobilisation des ressources	44
2.3.4. Risques de la mise en œuvre de la stratégie	45
2.4. PLAN D' ACTIONS ET DE FINANCEMENT (5 premières années)	46
BIBLIOGRAPHIE.....	53
TABLE DES MATIERES	55